

Juin 2011



© Cheickaidou/MAAPRAT

Synthèse illustrée du recensement agricole 2010



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

recensement
agricole
2010

Préface

Mayotte, 101^e département français méritait bien son 1^{er} recensement agricole...

C'est chose faite avec cette publication fondamentale pour l'économie mahoraise et la connaissance, voire la reconnaissance de son agriculture.

Érigé en objectif principal du Service d'Information Statistique et Économique (SISE) de la DAAF, lors de sa création, il y a maintenant trois ans, ce premier recensement agricole de l'histoire de Mayotte respecte strictement le cadre légal national.

Il a été nécessaire cependant de développer des méthodes d'enquête adaptées au contexte local et notamment au concept bien particulier de l'exploitation agricole à Mayotte. Les très larges débats initiés lors des États généraux de l'outre-mer (EGOM) et surtout la réalisation d'un pré-recensement en 2009 ont permis d'en affiner les contours de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de la sphère agricole.

Au-delà de son intérêt pour la réalisation du présent recensement, cette réflexion a en outre permis d'asseoir une stratégie de développement de l'agriculture à travers le Plan Mayotte 2015, validé par le CIOM (Comité interministériel de l'outre-mer) en novembre 2009.

Les résultats de ce recensement confirment d'ailleurs en grande partie les analyses macroéconomiques réalisées lors des EGOM. Mais ils apportent aussi une vision plus précise et plus objective sur l'état d'utilisation de la sole agricole. À mon sens, ils ouvrent des perspectives optimistes sur les capacités de développement économique de l'agriculture.

Pour illustrer ce propos, je ne reprendrai que deux éléments clés de ce recensement.

- Tout d'abord, les exploitations familiales, vivrières et traditionnelles sont largement prépondérantes. L'activité agricole y est souvent accessoire, 15 700 exploitations exploitant moins d'un demi-hectare en moyenne. Au final, seuls 8 % des agriculteurs cultivent plus d'un hectare, seuil minimum de définition de l'exploitation agricole en métropole et dans les DOM.
- En revanche, contrairement à certaines idées reçues, le foncier agricole reste globalement sous-exploité à Mayotte même en dehors de toute pression urbaine. Pour preuve, sur 20 000 hectares de surface potentiellement exploitable, seuls 7 100 hectares sont effectivement cultivés.

Par ailleurs les fortes contraintes déjà identifiées lors des EGOM se confirment. Blocage du foncier, enclavement des zones de production, sous-équipement et absence d'aménagements conduisent parfois à la mise en place de systèmes de production peu durables qui ne sont plus en équilibre avec le milieu naturel.

Sous réserve de lever ces écueils sur un plus long terme, un développement notable des productions agricoles semble d'ores et déjà envisageable avec l'émergence d'une nouvelle génération d'agriculteurs souhaitant vivre de leur métier. Ces derniers s'investissent dans des filières porteuses telles que le maraîchage et l'élevage et se tournent vers des circuits de distribution modernes leur permettant de dégager une plus-value monétaire.

Il n'en reste pas moins que la grande masse des agriculteurs traditionnels constituera pour longtemps encore l'essentiel du tissu rural mahorais. Le maintien de leurs pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, ainsi que leur contribution à la préservation et à l'attractivité de l'espace rural justifient pleinement la poursuite d'un accompagnement adapté, en cohérence avec l'émergence d'une agriculture plus moderne.

C'est sans doute là aussi tout l'enjeu de la départementalisation de Mayotte, dans un grand nombre de domaines, entre tradition et modernité...

Ce travail fondateur réalisé à l'aube du 101^e département constitue une référence essentielle au développement agricole de Mayotte. Que l'ensemble des acteurs soient remerciés pour la qualité de leurs contributions.

Le directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Mayotte



SOMMAIRE

L'agriculture concerne près d'un tiers de la population mahoraise ...	3
Une population agricole jeune mais vieillissante	3
L'agriculture, une activité parmi d'autres	4
Tout le monde n'est pas impliqué dans l'activité agricole... ..	4
... et ceux qui le sont n'y consacrent qu'une partie de leur temps	4
Au final, des pluriactifs aux profils variés	4
La moitié des agriculteurs sont... des agricultrices !	5
Un recours limité à la main-d'œuvre extérieure au ménage	5
Des systèmes de culture traditionnels sur de très petites surfaces	6
15 600 exploitations cultivant 0,45 hectare en moyenne, de manière traditionnelle	6
Une forte proportion de très petites exploitations	6
Des cultures vivrières omniprésentes	6
Plusieurs cultures associées au sein des parcelles... ..	7
... et des arbres fruitiers au-dessus	7
Occupation du sol : le centre de l'île confirme sa vocation agricole	8
Une proportion de surfaces cultivées plus importante au centre	8
Ylang et vanille résistent dans le centre et le nord	9
Le maraîchage est concentré dans le centre et le sud	10
Des conditions d'exploitations difficiles	11
L'accès au foncier agricole : un point de blocage majeur	11
Des parcelles isolées, loin des lieux de résidence des agriculteurs	12
Une sous-valorisation des zones à faible pente	13
Un mode de mise en valeur peu durable	14
Des pertes sur cultures importantes, liées essentiellement aux vols	14
Un tiers des agriculteurs mahorais sont également des éleveurs	15
L'élevage bovin : une forme de capitalisation pour les producteurs	15
Les effectifs moyens des troupeaux augmentent progressivement	15
Une répartition inégale du cheptel	15
Une gestion traditionnelle des troupeaux, mais différenciée selon la taille ...	16
Ovins-caprins : de petits élevages traditionnels	18
Une nette dominance des petits troupeaux	18
Un mode de gestion traditionnel des troupeaux	18
L'élevage de volailles : entre tradition et modernité	19

Une agriculture mahoraise en devenir	20
Une image actuelle de sous-développement de l'agriculture	20
Un équipement des exploitations quasi inexistant	20
Des appuis extérieurs limités	20
Une très faible spécialisation en dehors des cultures vivrières	21
Des exploitations aujourd'hui très peu ouvertes sur le marché	22
Des perspectives de développement d'une agriculture moderne	23
Des contraintes qui peuvent être levées dans le cadre de la départementalisation	23
Maraîchage et élevage : des filières porteuses pour l'avenir	24
Méthodologie : un recensement agricole à Mayotte pour mieux connaître et valoriser le patrimoine agricole de l'île	25
Recenser les agriculteurs : une première à Mayotte !	25
Le pré-recensement : pour identifier toutes les exploitations agricoles de Mayotte	25
Le recensement agricole : pour mieux connaître les pratiques des agriculteurs mahorais	26
Un échantillon représentatif de la diversité agro-écologique et sociale de l'île	26
Un questionnaire très large permettant de disposer d'une situation de référence complète et détaillée	27
La géolocalisation des parcelles : une information précieuse sur l'occupation du territoire	27

L'agriculture concerne près d'un tiers de la population mahoraise

Une population agricole jeune mais vieillissante

Un peu plus de 15 700 exploitations agricoles ont été dénombrées au cours du pré-recensement agricole de 2009. D'après le recensement agricole 2010, ces exploitations se composent de 60 000 membres, soit près d'un tiers des 186 400 personnes recensées par l'Insee lors du recensement de la population en 2007.

Cette population est jeune, à l'image de la population mahoraise. En effet, 53 % des membres des exploitations agricoles ont moins de 25 ans. Cependant, les plus de 40 ans représentent 28 % de la population agricole contre 16 % seulement de la population totale (source RP2007).

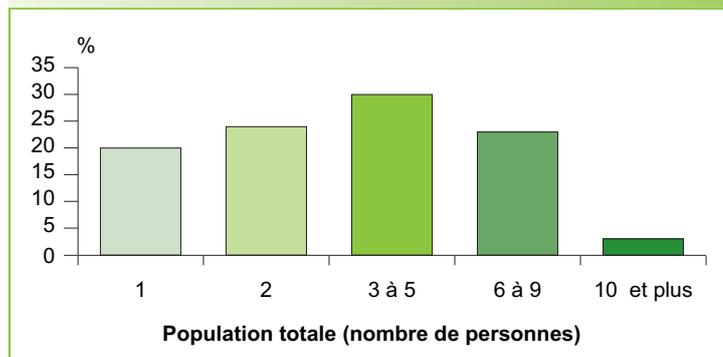
La représentation importante des jeunes mais également des anciennes générations constitue une situation assez paradoxale, qui s'explique par la composition interne des exploitations agricoles. Chaque exploitation comporte 3,8

personnes en moyenne, ce qui correspond à la composition générale des ménages mahorais (source RP 2007). Mais 44 % des exploitations agricoles sont composées d'une ou deux personnes : le chef d'exploitation et son conjoint en général, tous deux assez âgés.

Cette apparition des « exploitants âgés isolés » est assez récente à Mayotte. Elle peut s'expliquer par l'évolution des modes de vie dans la société mahoraise. Les jeunes couples, qui avaient tendance à rester au sein de l'exploitation familiale avec leurs parents voire leurs grands-parents, cherchent désormais à s'installer à proximité des zones urbaines pourvoyeuses d'emploi. Ces jeunes adultes quittent ainsi l'activité agricole, même s'ils peuvent apporter une aide à leurs parents le week-end ou durant les vacances.

Ce phénomène, qui devrait se confirmer dans les années à venir, conduit logiquement à un vieillissement global de la population agricole.

Répartition des exploitations agricoles selon leur population totale



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Exploitation et ménage agricole

Dans le cadre du recensement agricole à Mayotte, il a été nécessaire d'adapter la définition française de l'exploitation agricole, trop restrictive dans le contexte local.

L'exploitation agricole mahoraise est donc assimilée à un ménage agricole respectant les critères suivants :

1. Les membres de ce ménage partagent le même logement.
2. Au moins un membre du ménage exerce une activité agricole (culture ou élevage) pour son propre compte.

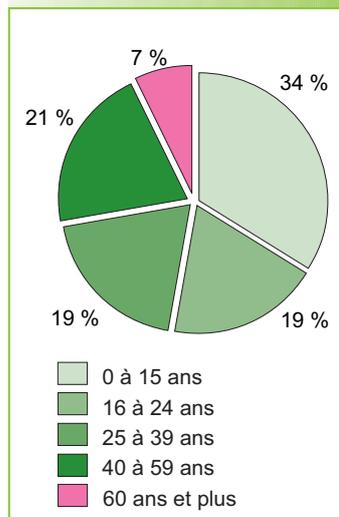
■ 15 700 exploitations agricoles, regroupant 1/3 de la population.

■ 3,8 personnes en moyenne par exploitation.

■ 53 % de la population agricole a moins de 25 ans.

■ 44 % « d'exploitants âgés isolés ».

Répartition de la population agricole par tranche d'âge



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

■ **1,8 actifs agricoles correspondant à 0,85 ETP par exploitation.**

■ **Seulement 48 % des chefs d'exploitation sont agriculteurs à titre principal.**

■ **91 % de l'activité agricole est réalisée par les chefs d'exploitation et leurs conjoints.**

L'agriculture, une activité parmi d'autres

Au sein des exploitations, tout le monde ne pratique pas forcément d'activité agricole. Ainsi, sur 60 000 personnes constituant la population agricole totale, seules 48 % sont effectivement actives au sein des exploitations.

Tout le monde n'est pas impliqué dans l'activité agricole...

Dans les exploitations agricoles recensées, en moyenne 1,8 personnes sont des actifs agricoles. La majorité de ceux-ci est composée des chefs d'exploitation eux-mêmes. Pour autant, 48 % seulement des chefs d'exploitation se déclarent agriculteurs à titre principal, ce pourcentage tombe à 33 % pour leurs conjoints et à 14 % pour les autres actifs agricoles.

... et ceux qui le sont n'y consacrent qu'une partie de leur temps

Les 1,8 actifs agricoles recensés en moyenne par exploitation ne représentent au final que 0,85 équivalent temps plein (ETP) agricole.

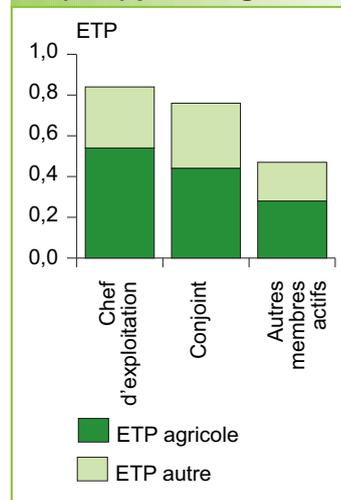
Les chefs d'exploitation couvrent à eux seuls 63 % du temps de travail total consacré à l'agriculture. Si on ajoute les conjoints, c'est 91 % du temps de travail agricole total qui est alors couvert. L'agriculture est donc une activité parmi d'autres, pratiquée essentiellement par les chefs d'exploitation et leurs conjoints, à titre principal ou secondaire et à temps partiel.

Au final, des pluriactifs aux profils variés

Les autres activités pratiquées varient selon que l'activité agricole est exercée à titre principal ou secondaire. Pour les agriculteurs à titre principal, les petits travaux dominent

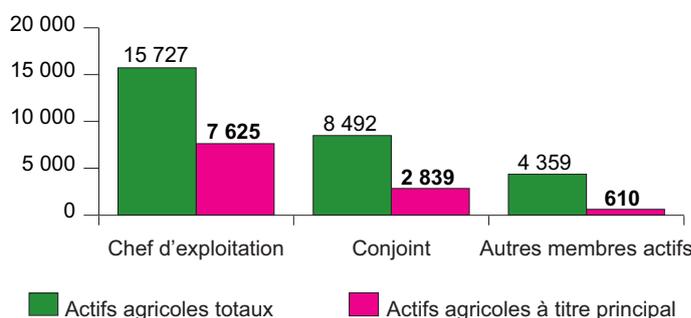
largement les autres activités pratiquées. Dans près de 70 % des cas, aucune activité à rémunération régulière ne vient compléter leur revenu. Faute d'avoir trouvé du travail dans d'autres domaines, la grande majorité de ces agriculteurs ne peuvent compter par défaut que sur l'agriculture pour subvenir à leurs besoins. À l'opposé, environ 90 % des agriculteurs à titre secondaire ont une rémunération régulière issue d'emplois d'ouvriers, de cadres, de professions libérales, de commerçants ou d'artisans. Pour eux, l'agriculture est une activité pratiquée plus par tradition que par nécessité économique. Elle leur assure cependant une ressource complémentaire représentée la plupart du temps par des produits frais provenant de leurs parcelles ou de leurs élevages.

Répartition du temps de travail des agriculteurs en Equivalent Temps Plein (ETP) par catégorie



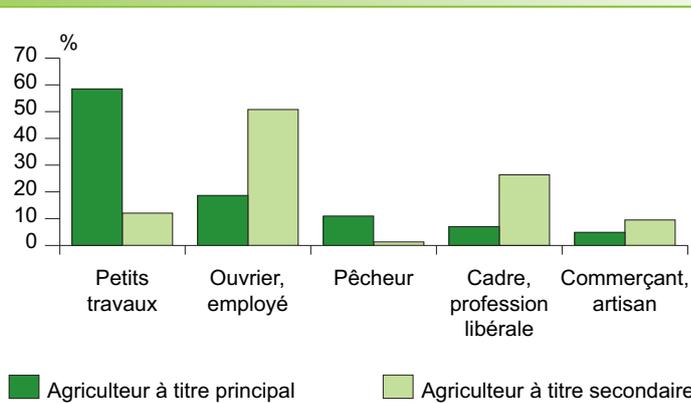
Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Répartition des actifs agricoles par catégorie



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Autres activités pratiquées selon le profil de l'agriculteur



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Ces agriculteurs, qui peuvent paraître atypiques, ne doivent pas pour autant être négligés, car ils rassemblent 60 % des actifs agricoles, 40 % des ETP agricoles et ils disposent d'un revenu de base qui n'est pas dépendant de l'agriculture.

La moitié des agriculteurs sont... des agricultrices !

52 % des chefs d'exploitation sont des femmes. De manière générale, les femmes pratiquant une activité agricole au sein des exploitations sont près de 14 700, soit plus de la moitié des actifs agricoles totaux.

Le temps de travail consacré à l'agriculture diffère nettement entre hommes et femmes selon que l'activité agricole est réalisée à titre principal ou secondaire.

Les femmes qui déclarent exercer l'agriculture à titre principal, consacrent près de 20 % de temps de travail de moins que les hommes à cette activité. Cette différence s'explique sans doute par le temps additionnel qu'elles doivent consacrer aux activités ménagères.

De même, les femmes qui déclarent exercer l'agriculture à titre secondaire ne consacrent en moyenne qu'un quart de temps à leur activité principale contre plus d'un mi-temps en moyenne pour les hommes. De fait, il est certainement moins facile pour les femmes de trouver un travail régulier hors de l'exploitation.

Au final, les femmes mahoraises contribuent à hauteur de 49 % au temps de travail total consacré à l'agriculture.

Un recours limité à la main-d'œuvre extérieure au ménage

La main-d'œuvre permanente extérieure au ménage ne concerne que 5 % des exploitations et ne couvre que 5 % de l'activité agricole totale de Mayotte.

Cette main-d'œuvre permanente est mobilisée essentiellement pour l'entretien des cultures vivrières, la gestion des troupeaux bovins et le gardiennage. Pour chacune de ces activités la mobilisation de la main-d'œuvre permanente se limite à 0,8 équivalent temps plein en moyenne par exploitation.

La main-d'œuvre permanente peut également être sollicitée, beaucoup moins fréquemment cependant, pour les cultures maraîchères et l'élevage de petits animaux. Pour ces activités plus intensives en main-d'œuvre, 2 équivalents temps plein sont mobilisés en moyenne par exploitation.

La main-d'œuvre saisonnière extérieure au ménage concerne 22 % des exploitations pour 4 % du total des ETP agricoles de Mayotte.

Les activités en lien avec les cultures vivrières sont les plus consommatrices de ce type de main-d'œuvre. En effet, les trois postes : préparation du sol, plantation et récolte vivrière mobilisent 94 % du total des ETP saisonniers.

56 % des saisonniers ne reçoivent aucune rétribution pour leur activité, situation qui concerne également 12 % de la main-d'œuvre permanente. Ainsi, l'entraide sans contrepartie est encore bien répandue actuellement dans le milieu agricole mahorais, notamment pour les emplois saisonniers. Ce sont au total environ 2 000 exploitations qui pratiquent cette forme d'entraide, le plus souvent avec de la famille proche, pour les tâches ponctuelles en lien avec les cultures vivrières.

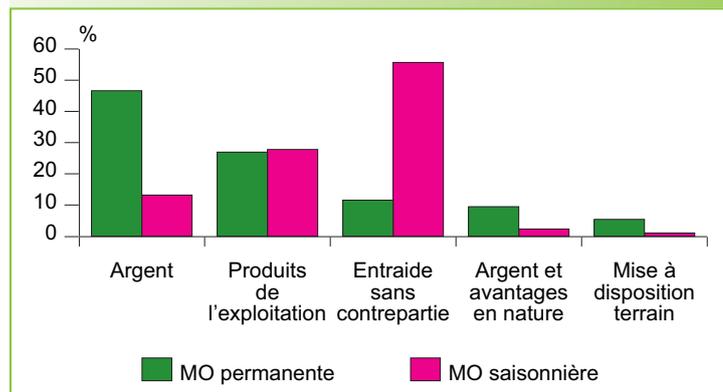
Plus de 50 % de la main-d'œuvre permanente bénéficie d'une rémunération sous forme d'argent ou d'avantages en nature. Par contre, seules une petite centaine d'exploitations rémunèrent cette main-d'œuvre en mettant à disposition du terrain et cela ne concerne qu'une quarantaine d'ETP au total. Cette pratique semble marginale, sans doute en voie de disparition.

■ 52 % des chefs d'exploitation sont des femmes.

■ Les femmes contribuent à 49 % de l'activité agricole.

■ La main-d'œuvre extérieure ne représente que 9 % des ETP agricoles.

Répartition de la main-d'œuvre extérieure au ménage selon le type de rémunération



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Des systèmes de culture traditionnels sur de très petites surfaces

15 600 exploitations cultivant 0,45 hectare en moyenne, de manière traditionnelle

Une forte proportion de très petites exploitations

La quasi-totalité des exploitations mahoraises (15 600 sur 15 700) cultivent des parcelles, sur une superficie totale de 7 100 hectares. Les superficies moyennes sont donc très petites : 0,45 hectare par exploitation.

D'autre part, 44 % des exploitations cultivent moins de 0,25 ha, alors qu'elles ne sont que 2 % à cultiver 2 ha et plus. Les très petites exploitations sont donc bien plus nombreuses que les grosses.

■ 0,45 ha cultivés en moyenne par exploitation.

■ 44 % des exploitations cultivent moins de 0,25 ha.

■ Seulement 8 % des exploitations cultivent 1 ha et plus.

Des cultures vivrières omniprésentes

Les cultures vivrières traditionnelles (banane, manioc, ambrevade, maïs, etc.) occupent une place déterminante dans l'assolement, elles occupent 92 % des superficies cultivées. La banane et le manioc dominent : ils totalisent à eux deux 65 % des surfaces consacrées aux cultures vivrières.

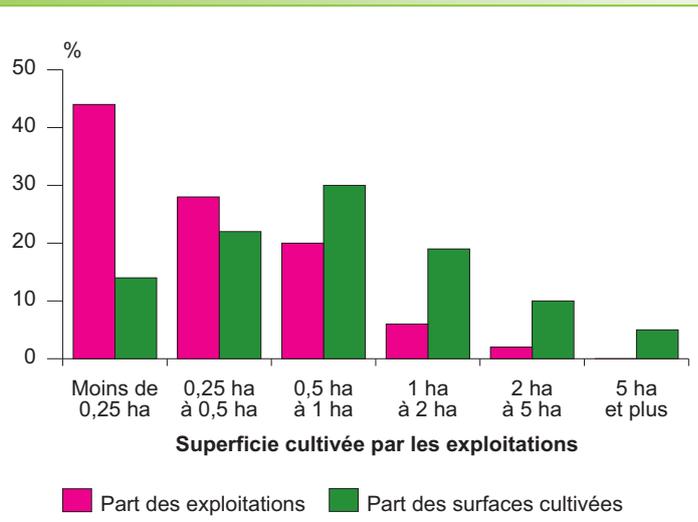
Si on adopte une définition plus large des productions vivrières en y incluant toutes les cultures contribuant à l'alimentation locale (maraîchage, vergers et cultures fourragères), les superficies concernées atteignent 98 % des surfaces cultivées.

Cette prépondérance des cultures vivrières souligne la vocation première de l'agriculture mahoraise : contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires locaux.

■ 92 % des surfaces cultivées sont occupées par des cultures vivrières.

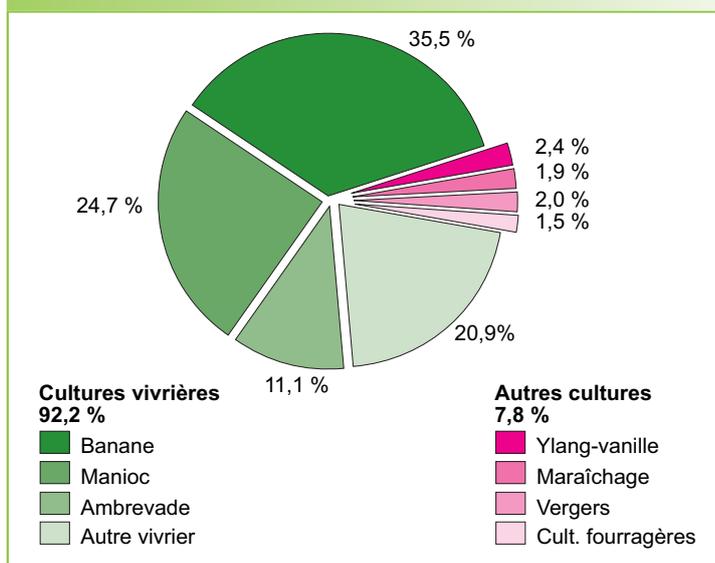
■ Le maraîchage occupe 2,4 % des surfaces cultivées, l'ylang et la vanille seulement 1,9 %.

Répartition des exploitations selon les surfaces cultivées



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Part de la SAU occupée par les différentes cultures



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Plusieurs cultures associées au sein des parcelles...

Les agriculteurs mahorais cultivent en moyenne 2 parcelles sur lesquelles ils ont l'habitude d'associer plusieurs cultures différentes. Les cultures associées occupent ainsi 84 % des surfaces cultivées hors vergers. Cette pratique concerne notamment les cultures vivrières (86 % des surfaces) et le maraîchage (73 % des surfaces), mais elle est couramment rencontrée également sur les autres cultures.

D'autre part, plus la taille des parcelles augmente, plus le nombre de cultures associées est élevé. Ceci confirme la préférence de l'agriculteur mahorais d'associer plusieurs cultures sur une même parcelle plutôt que de découper celle-ci en

sous parcelles consacrées à de la monoculture.

Ce système traditionnel de cultures associées, qui ne serait pas envisageable en culture mécanisée, permet aux agriculteurs de valoriser au mieux les surfaces disponibles et de s'assurer des productions régulières échelonnées au cours de l'année. D'autre part, ce mode d'exploitation est particulièrement adapté au relief de Mayotte : il permet de limiter l'érosion grâce à la présence d'un couvert végétal et d'un enracinement denses tout au long de l'année.

... et des arbres fruitiers au-dessus

Des arbres fruitiers ont été recensés sur 87 % des surfaces cultivées hors vergers. Ils sont soit

issus de génération spontanée et préservés au moment des travaux culturaux, soit plantés parmi les autres cultures.

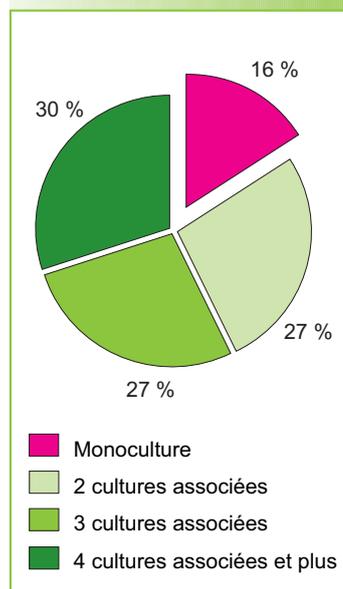
La densité de ces « fruitiers isolés » peut être forte : elle dépasse 50 arbres à l'hectare sur 49 % des surfaces cultivées. Au final, l'emprise au sol de ces arbres couvre 2 650 hectares soit 38 % des terres cultivées hors vergers. Ce mode de culture traditionnel encore très présent à Mayotte est appelé « jardin mahorais » en référence au « jardin créole » pratiqué dans les autres départements d'outre-mer. Il est caractérisé par son aspect multidimensionnel : plusieurs cultures associées sous un couvert d'arbres fruitiers permettant de disposer, malgré la petite taille des parcelles, d'une production diversifiée tout au long de l'année.

■ Un système de cultures traditionnel en équilibre avec l'environnement.

■ Des cultures associées sont pratiquées sur 84 % des surfaces.

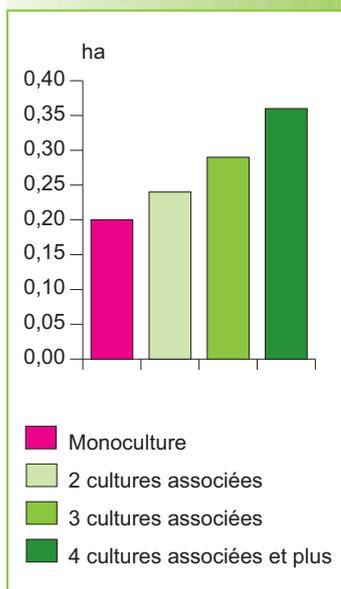
■ Les arbres fruitiers sont présents sur 87 % des surfaces.

Répartition des surfaces en fonction du nombre de cultures associées



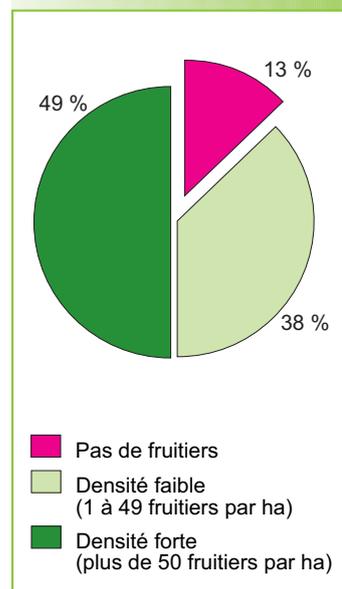
Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Taille des parcelles en fonction du nombre de cultures associées



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Répartition des surfaces en fonction de la densité d'arbres fruitiers



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Occupation du sol :
le centre de l'île confirme
sa vocation agricole**

■ Un tiers de la surface exploitable est réellement cultivée.

■ 20 700 ha potentiellement valorisables pour l'agriculture.

■ 7 100 ha effectivement cultivés.

Sur un total de 20 700 hectares potentiellement valorisables à Mayotte en agriculture classique ou en agroforesterie, seuls 7 100 hectares sont réellement cultivés. Contrairement à une idée reçue, le territoire n'est donc pas surexploité d'un point de vue agricole. Les premières tendances issues de l'analyse des données du pré-recensement agricole 2009 se confirment : la zone centre de l'île délimitée par les communes de Tsingoni, Ouangani, Dembeni et Mamoudzou, présente une orientation agricole forte aussi bien en ce qui concerne les cultures vivrières que les cultures de rente (ylang, vanille) et le maraîchage.

Une proportion de surfaces cultivées plus importante au centre

Les cultures vivrières, fourragères et les vergers occupent 96 % des surfaces cultivées totales. Le taux de présence de ces cultures est donc un bon indicateur pour appréhender l'occupation générale des sols agricoles.

Ces cultures sont pratiquées dans toutes les zones où cela est possible, donc en dehors des zones urbaines et des réserves forestières, à l'exception notable de la partie nord de la réserve des crêtes du nord, qui a été largement colonisée. Il n'existe donc pas de zone vide d'un point de vue agricole à Mayotte.

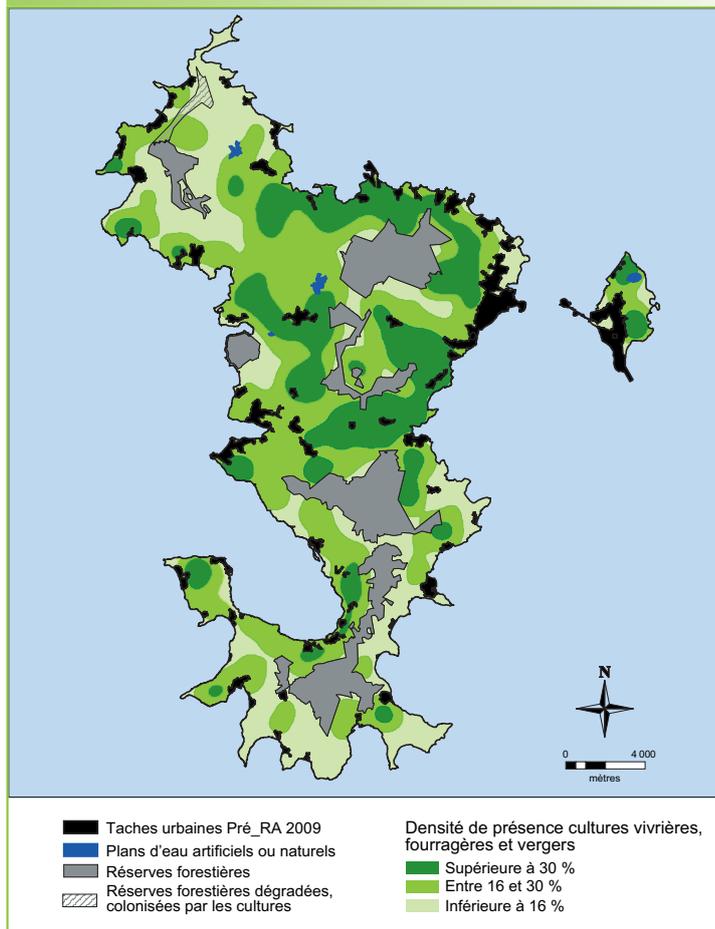
Ceci est cohérent avec les résultats du pré-recensement agricole qui montraient que les ménages agricoles étaient présents dans tous les villages de l'île, y compris ceux situés en zone urbaine ou dans des secteurs peu favorables à l'agriculture. De même, des

zones à forte densité de cultures sont présentes sur l'ensemble du territoire, souvent dans le fond des bassins versants et à proximité des villages.

Les zones continues à forte densité de cultures sont concentrées dans le centre et le nord-est. Les zones du centre (communes de Tsingoni, Ouangani, Dembeni et Mamoudzou sud), présentent à la fois des conditions pédoclimatiques favorables à la production et des opportunités pour l'écou-

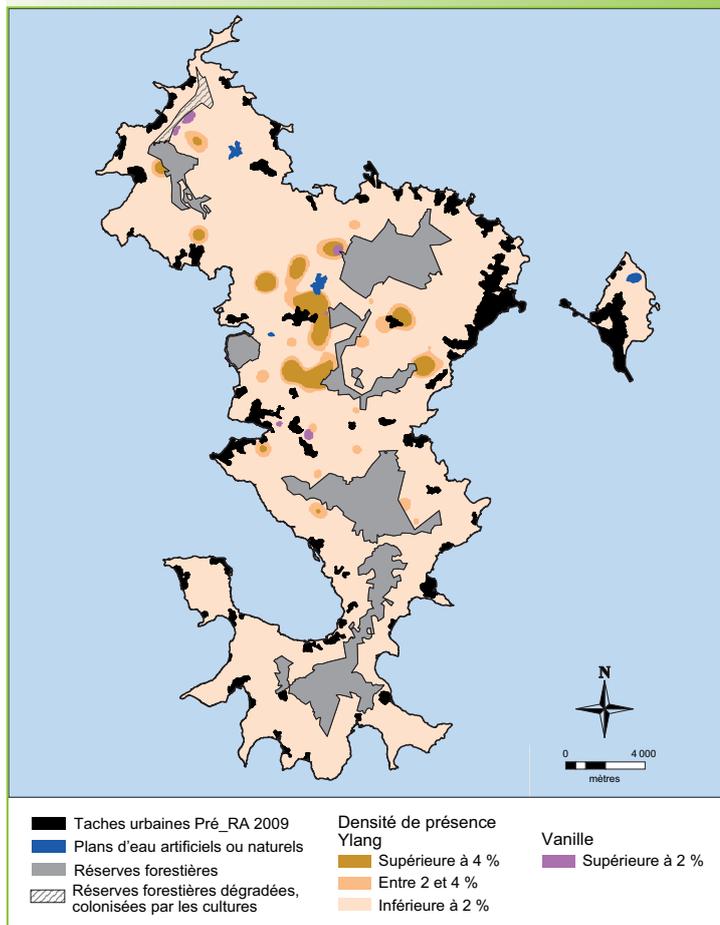
lement des produits avec la proximité de la zone urbaine de Mamoudzou. Dans le nord-est, la problématique est différente : les agriculteurs de l'agglomération de Mamoudzou sont contraints, du fait de la pression urbaine, de cultiver de manière plus intensive les pentes à proximité de lieux d'habitation. Cependant, même dans ces zones continues à forte densité, la pression agricole est toute relative : le taux moyen de mise en culture est inférieur à 40 %.

Occupation du sol en cultures vivrières, fourragères et vergers



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Occupation du sol en ylang et vanille



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Ylang et vanille résistent dans le centre et le nord

L'ylang et la vanille sont des cultures en pleine déprise actuellement. Les surfaces cultivées en ylang sont de 140 hectares en 2010 contre 350 hectares en 2002 (source : recensement interne DAF), soit une baisse de 60 %. Pour la vanille la chute est du même acabit : 30 hectares sont cultivés actuellement contre 75 hectares en 2002 soit une baisse de 60 % également.

■ 60 % de baisse des surfaces cultivées en ylang et vanille depuis 2002.

■ Seuls 170 ha subsistent, essentiellement dans le centre et le nord.

Cette baisse s'est accompagnée d'un morcellement des bassins de production rendant l'organisation et la coordination des producteurs plus complexes sur le terrain.

L'ylang n'est plus cultivé de manière significative que dans les terroirs villageois de Combani, Coconi, Ouangani et Vahibé. Pour la vanille, les quelques parcelles encore en culture se concentrent dans le centre et sur Mtsamboro (nord).

Un pôle d'excellence rurale (PER) pour sauver l'ylang, culture emblématique de Mayotte

En réponse aux difficultés d'écoulement des produits de la filière ylang par les circuits traditionnels qui amènent à la désaffection de cette culture, un projet de « Pôle d'innovation pour la valorisation de l'ylang et des plantes à parfum de

l'Océan Indien » a vu le jour. Ce pôle d'excellence rurale, sélectionné par le ministère chargé de l'agriculture, comprend entre autre la création d'une « maison de l'ylang et des plantes à parfum ». Celle-ci sera équipée de locaux dédiés à l'appui éco-

nomique et commercial aux producteurs et transformateurs, à la recherche de produits de qualité et à la valorisation culturelle et touristique de ce patrimoine. L'inauguration pourrait avoir lieu en juin 2013.

Le maraîchage est concentré dans le centre et le sud

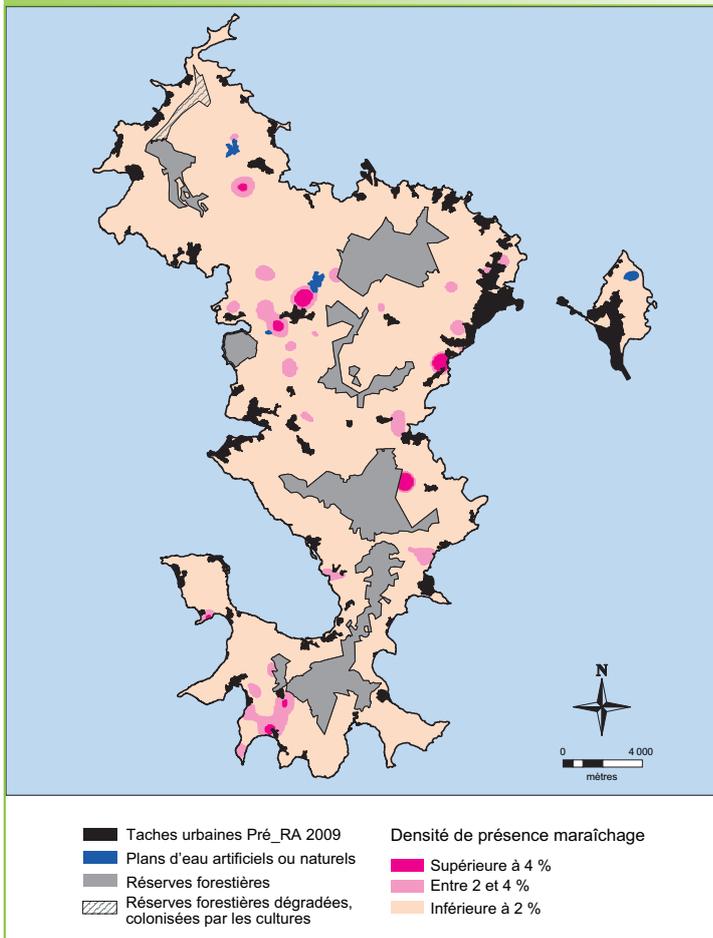
■ 8 % des exploitations pratiquent des cultures maraîchères sur 130 ha.

■ Une filière appelée à se développer à condition de lever les contraintes liées à l'accès à l'eau et à l'enclavement des parcelles.

1 250 exploitations, soit 8 % de l'ensemble, développent des cultures maraîchères, essentiellement du piment, de la tomate et de l'aubergine cultivés en plein champ. Les parcelles sont très petites et la surface totale consacrée au maraîchage est relativement faible, de l'ordre de 130 hectares, soit moins de 2 % de la surface totale.

Le maraîchage est en pleine expansion actuellement à Mayotte du fait de l'évolution des habitudes alimentaires de la population et de l'effet d'appel provoqué par le développement de nouveaux marchés (vente directe, restauration collective, grande distribution). Les principales contraintes au développement des cultures maraîchères sont la disponibilité en eau et la proximité des marchés pour écouler les produits. Les parcelles maraîchères se concentrent donc naturellement dans le centre en raison des conditions pédoclimatiques favorables et le sud de Mamoudzou, zone centrale pour la commercialisation des produits.

Occupation du sol en maraîchage



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Des conditions d'exploitations difficiles

L'accès au foncier agricole : un point de blocage majeur

Le problème d'accès à la terre constitue le principal frein au développement de l'agriculture à Mayotte. La société mahoraise est de tradition orale ; les documents écrits attestant de la propriété de la terre sont peu répandus.

Ainsi, seuls 23 % des agriculteurs déclarent détenir un titre de pro-

priété pour les terres qu'ils exploitent, ce qui correspond à 28 % des surfaces totales cultivées. Les propriétés sans titre et en indivision, toutes deux transmises de manière orale, concentrent respectivement 42 % et 12 % des surfaces cultivées.

Le faire-valoir indirect (location, conventionnement, métayage) couvre 13 % des terres cultivées. Il s'agit là encore presque toujours d'accords oraux : le statut du fermage est seulement en cours de définition à Mayotte.

Cette situation de prévalence de l'accord oral de mise en culture sur l'accord validé par un document écrit conduit à une situation d'insécurité foncière forte. Les agriculteurs ne disposent d'aucune garantie sur le fait qu'ils pourront encore cultiver leur parcelle l'année prochaine ou les années suivantes ; ils n'ont donc aucune incitation à investir de manière durable pour pérenniser leur production.

Ceci est d'autant plus regrettable que la durée d'exploitation des parcelles est souvent longue, y compris lorsque le foncier n'est pas sécurisé. En effet, une majorité des surfaces est cultivée depuis plus de 10 ans sans que les agriculteurs disposent de garantie sur la pérennité de cette exploitation.

D'autre part, même s'il reste de nombreuses terres agricoles non exploitées à Mayotte, leur accès est soumis à un accord des propriétaires, difficiles à identifier, notamment dans les cas d'indivision.

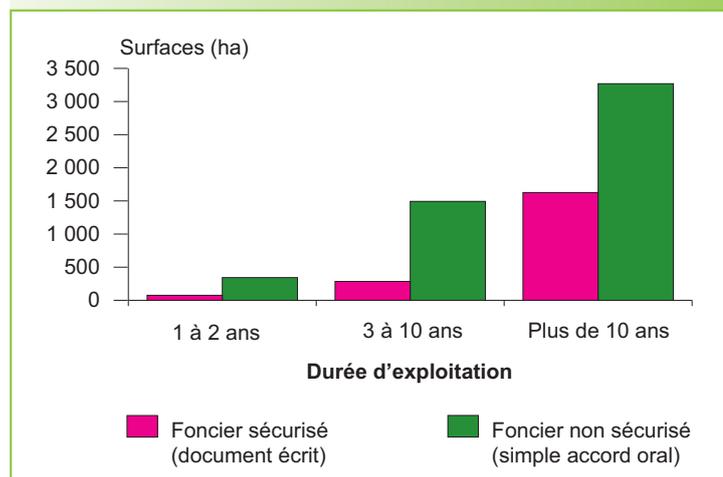
La sécurisation et la régularisation de l'accès au foncier agricole apparaît donc comme un préalable au développement d'une mise en culture durable du milieu.

■ Seuls 23 % des agriculteurs possèdent un titre de propriété pour leurs parcelles.

■ De fait, les 77 % restants cultivent des terres sur la base d'un simple accord oral.

■ Malgré cette insécurité foncière, plus de la moitié des surfaces sont exploitées depuis plus de 10 ans.

Caractère sécurisé de l'accès au foncier et durée d'exploitation des surfaces



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

L'indivision à Mayotte

Le phénomène d'indivision date de plus d'un siècle à Mayotte. Les terroirs villageois étaient répartis entre les principales familles présentes à la fin du 19^e siècle. Ces terres ont ensuite été transmises de génération en génération à l'ensemble des descendants de chaque lignée sans qu'il n'y ait de régularisation ou d'accords

internes pour limiter l'émiettement des parcelles. Une même parcelle de plusieurs hectares peut ainsi être mise en culture aujourd'hui par plusieurs dizaines d'exploitants différents sans que chacun d'eux ne connaisse l'ensemble des autres ayants droit. Il est d'ailleurs fort probable que les agriculteurs ne font pas bien la distinction entre indi-

vision et propriété sans titre : la majeure partie de ceux qui se déclarent propriétaires sans titre sont des personnes en indivision qui s'ignorent. Un grand chantier de régularisation de la propriété foncière agricole a été ouvert à Mayotte, il devra prendre en compte dans les années à venir l'épineux problème de l'indivision.

Des parcelles isolées, loin des lieux de résidence des agriculteurs

■ L'agriculteur mahorais parcourt en moyenne 3 kilomètres pour se rendre dans sa parcelle, le plus souvent à pied.

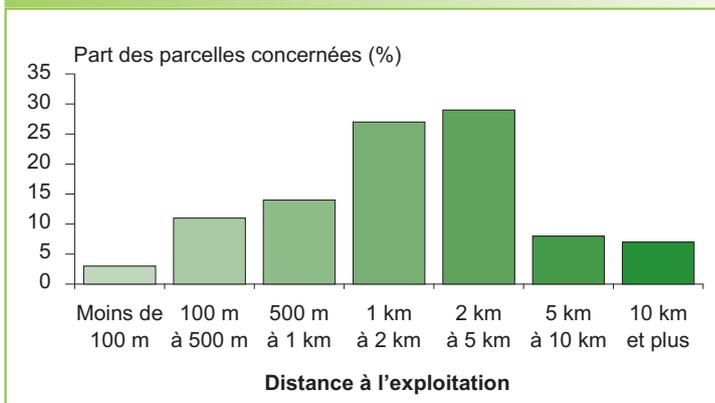
■ La loi littorale limite les possibilités d'installation des agriculteurs à proximité de leurs parcelles.

Les agriculteurs habitent dans les villages, loin de leurs parcelles : 3 % seulement de ces dernières sont à proximité immédiate (moins de 100 mètres) des exploitations. La distance moyenne à parcourir est de 3 kilomètres, le plus souvent à pied. Cela pose un problème évident de temps de trajet pour aller cultiver. Mais surtout, cet éloignement des parcelles induit des difficultés pour l'entretien et la surveillance des cultures.

Différentes raisons peuvent expliquer cet éloignement des parcelles. Tout d'abord, la loi littorale, applicable sur tout le territoire de Mayotte, interdit de construire des habitations en dehors de la continuité urbaine. Ceci limite directement les possibilités d'installation des agriculteurs à proximité de leurs parcelles. La disponibilité en terres cultivables joue également un rôle prépondérant sur les temps de trajet. Les habitants de la façade nord-ouest de l'île (commune de Mtsamboro) doivent traverser la réserve forestière des crêtes du nord pour trouver des terres cultivables sur le haut du bassin versant de Dzoumogne. De même de nombreux agriculteurs de Petite Terre doivent se rendre sur Grande Terre par manque de terres disponibles sur leur commune.

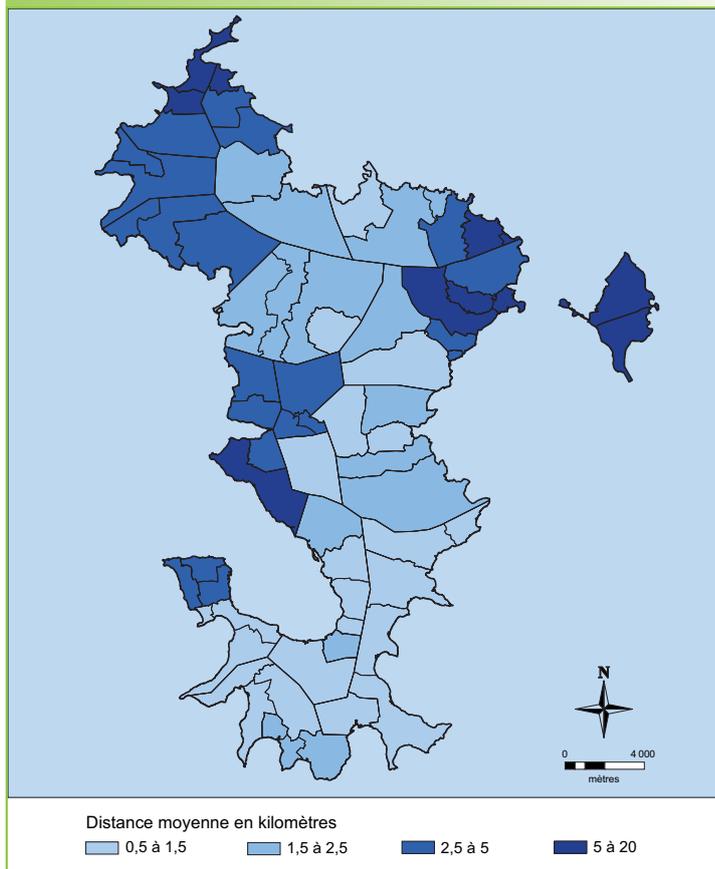
Mais les difficultés d'accès au foncier, évoquées précédemment, peuvent jouer également un rôle déterminant. C'est le cas notamment pour les villages de Chiconi et Sada (voir carte page suivante) sur la façade ouest : des terres cultivables sont disponibles sur le terroir villageois, mais les agriculteurs sont malgré tout contraints d'aller cultiver ailleurs, faute d'accès au foncier.

Répartition des parcelles selon leur distance à l'exploitation



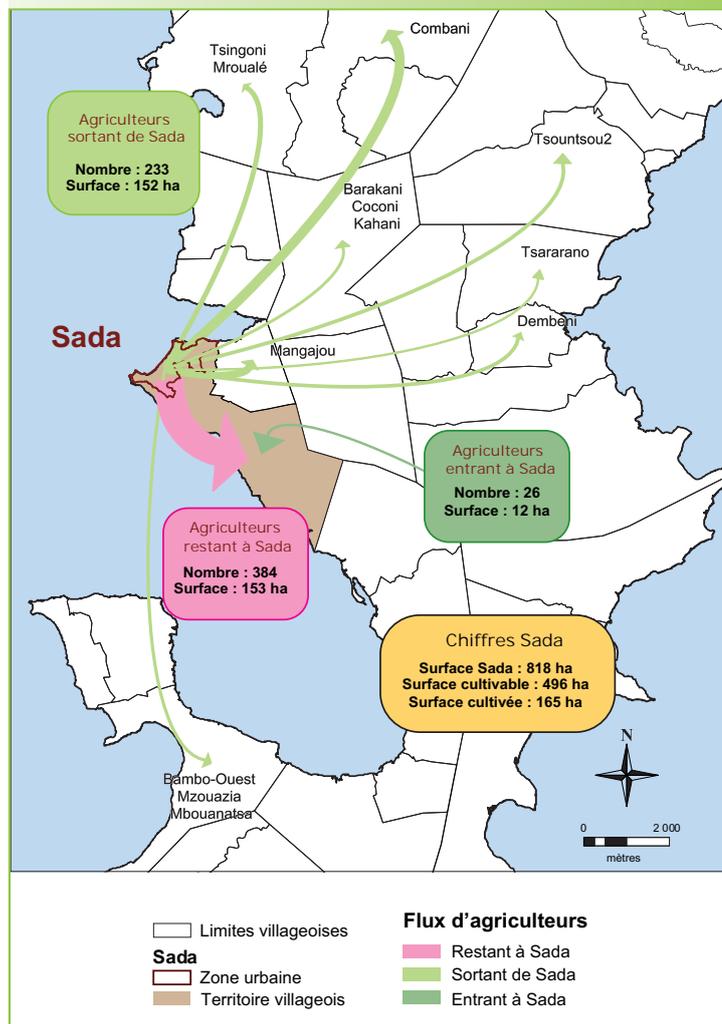
Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Distance moyenne aux parcelles dans les différents villages



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Exemple d'éloignement des parcelles :
la moitié des surfaces des agriculteurs de Sada
sont cultivées hors du village**



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

**Une sous-valorisation
des zones à faible pente**

Le relief très découpé constitue une contrainte majeure pour le développement de l'agriculture à Mayotte. En effet, 46 % des terres potentiellement valorisables présentent une pente de plus de 15 %, ce qui nécessite de prendre des mesures de lutte contre l'érosion : plantation de bandes enherbées, haies vives, cordons pierreux, etc. Or, quelle que soit la pente du terrain, la répartition des terres cultivées est sensiblement la même que celle de l'ensemble des terres potentiellement valorisables. Les zones à forte pente ont même tendance à être plus mises en culture que les autres.

■ Près de la moitié des terres cultivables ont une pente supérieure à 15 %.

■ Les zones à faible pente sont pourtant moins cultivées que les autres.

Ce constat est à rapprocher du point de blocage lié au foncier évoqué précédemment : les agriculteurs cultivent là où les accords oraux les autorisent à le faire, ce qui ne correspond pas forcément aux zones les plus propices à l'agriculture. Au contraire, les problèmes d'accès au foncier agricole liés notamment aux indivisions concernent surtout les zones proches des villages qui présentent des pentes relativement faibles. Les agriculteurs sont alors contraints de mettre en culture des zones à plus forte pente présentant des risques d'érosion plus élevés.

Répartition des surfaces cultivées et potentiellement valorisables selon les pentes

Pente des parcelles	Surfaces cultivées (ha)	Surfaces potentiellement valorisables (ha)	Part des surfaces cultivées %
Moins de 5 %	726	2 241	32
5 à 10 %	1 358	4 444	31
10 % à 15 %	1 549	4 420	35
Plus de 15 %	3 459	9 599	36
Total	7 092	20 704	34

Source : Recensement agricole Mayotte 2010, schéma directeur de l'aménagement agricole et rural de Mayotte 2011

■ Des pratiques culturales très peu consommatrices en intrants.

■ Des amendements organiques bien trop faibles pour garantir une exploitation pérenne des parcelles.

Un mode de mise en valeur peu durable

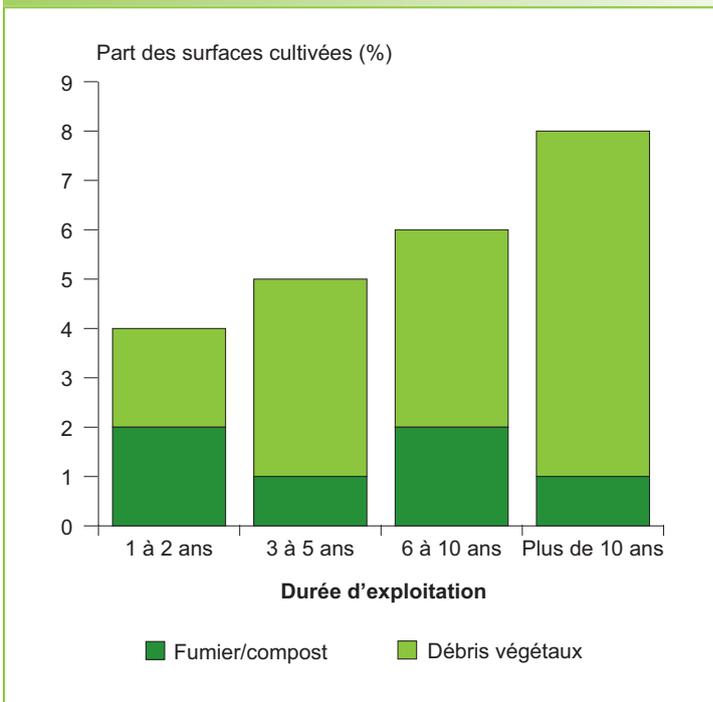
Les pratiques culturales sont caractéristiques d'une agriculture extensive : pas d'investissement dans les mesures de lutte anti-érosive (seules 4 % des surfaces en bénéficient), très faible recours aux engrais (2,6 % des surfaces) et aux amendements organiques (7 % des surfaces). Ces pratiques ne permettent pas de garantir la pérennité des systèmes de production locaux. En particulier, si le recours aux amendements organiques a tendance à augmenter avec la durée d'exploitation des parcelles, le taux global de 8 % d'apport organique pour les surfaces exploitées depuis plus de 10 ans est nettement insuffisant, d'autant plus qu'il n'est constitué pour l'essentiel que de débris végétaux. La faible durabilité des systèmes de cultures est aussi liée aux problèmes de sécurisation du foncier et d'éloignement des parcelles, évoqués précédemment.

Des pertes sur cultures importantes, liées essentiellement aux vols

Le morcellement des zones cultivées et la distance importante des parcelles aux sièges d'exploitation ne permettent pas aux agriculteurs d'effectuer un entretien et une surveillance régulière des cultures. Dans ces conditions, les pertes sur culture sont très importantes : 85 % des surfaces cultivées à Mayotte sont touchées, la fourchette variant de 64 % à 100 % selon les communes. La cause principale des pertes est le vol avec 64 % des surfaces atteintes. Les roussettes (grande chauve-souris frugivore) et les makis (lémurien) occasionnent également des pertes importantes : 11 % des surfaces sont concernées en cause principale et 22 % en cause secondaire. Les autres causes de pertes (aléas climatiques, maladies, insectes, animaux en divagation) ont un impact global beaucoup moins important. Ces pertes sur récolte constituent une source importante de démotivation des agriculteurs qui hésitent à investir dans des systèmes de production plus performants tant qu'ils n'ont pas résolu ce problème de suivi et surveillance des parcelles.

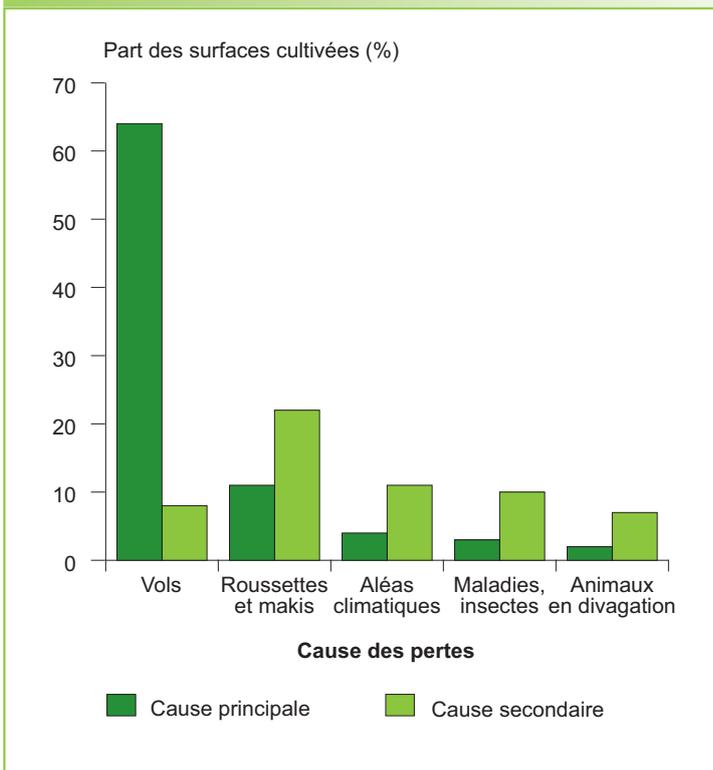
■ 85 % des surfaces cultivées sont concernées par des pertes, essentiellement liées au vol.

Recours aux amendements organiques et durée d'exploitation des surfaces



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Part des surfaces concernées par des pertes sur cultures



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Un tiers des agriculteurs mahorais sont également des éleveurs

Un peu plus du tiers des exploitations agricoles mahoraises, soit 5 700, pratiquent l'élevage. Et pour 100 d'entre elles, l'élevage est leur unique activité, sans aucune culture.

71 % des éleveurs n'ont qu'un seul type d'élevage :

- 39 % des éleveurs produisent exclusivement des bovins et ils possèdent 60 % du cheptel ;
- 17 % produisent seulement des volailles et ils possèdent 56 % de l'effectif total ;
- 15 % élèvent exclusivement des ovins-caprins pour 36 % du cheptel.

Seuls 6 % des éleveurs font un peu de tout.

La spécialisation est donc plus marquée parmi les productions animales, notamment l'élevage bovin, que parmi les productions végétales à Mayotte.

L'élevage bovin : une forme de capitalisation pour les producteurs

Les effectifs moyens des troupeaux augmentent progressivement

Au total en 2010, près de 3 600 élevages bovins ont été dénombrés rassemblant en moyenne 4,8 animaux. Or, en 1978, le volet agricole du recensement de la population dénombrait 3 bovins par exploitation et en 2003, d'après l'enquête statistique sur l'agriculture et la pêche, cette moyenne était passée à 4,3. La taille des troupeaux augmente donc progressivement.

Les 17 150 têtes sont en majorité des vaches ou des zébus femelles. La répartition par type de bovin est caractéristique d'un élevage conduit avec un premier vêlage à 3 ans.

28 % des élevages ne possèdent que des femelles. Ceci met en évidence des systèmes de vente des jeunes mâles à d'autres éleveurs pour leur engraissement et du maintien du capital constitué par les femelles au sein de l'exploitation.

Une répartition inégale du cheptel

Plus de 60 % des éleveurs bovins possèdent moins de 5 animaux. Cependant, le cheptel est inégalement réparti selon les différentes tailles de troupeaux. En effet, les éleveurs ayant 1 ou 2 bovins représentent 36 % du total des éleveurs mais ne possèdent que 12 % du cheptel. À l'autre extrémité, les 320 éleveurs qui ont plus de 10 animaux possèdent à eux seuls 31 % du troupeau mahorais, soit plus de 5 200 bovins.

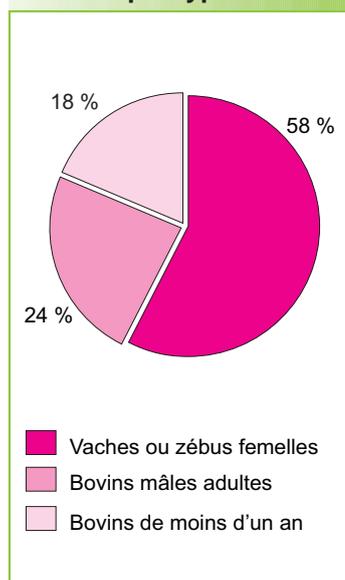
■ 5 700 exploitations pratiquent l'élevage.

■ 71% des éleveurs n'ont qu'un seul type d'élevage.

■ 17 150 bovins dénombrés à Mayotte.

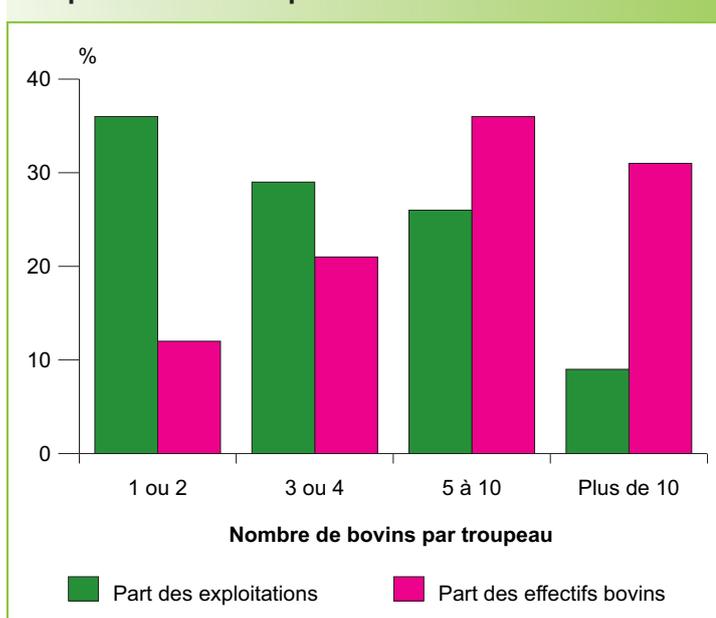
■ 4,8 bovins par élevage, un chiffre en augmentation régulière depuis 30 ans.

Répartition des bovins par type



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Répartition des troupeaux de bovins selon leur taille



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

■ Seuls 320 éleveurs ont plus de 10 bovins et possèdent près d'un tiers du cheptel.

■ 15 % du troupeau bovin est valorisé pour le lait.

■ 72 % des bovins sont encore conduits à l'attache.

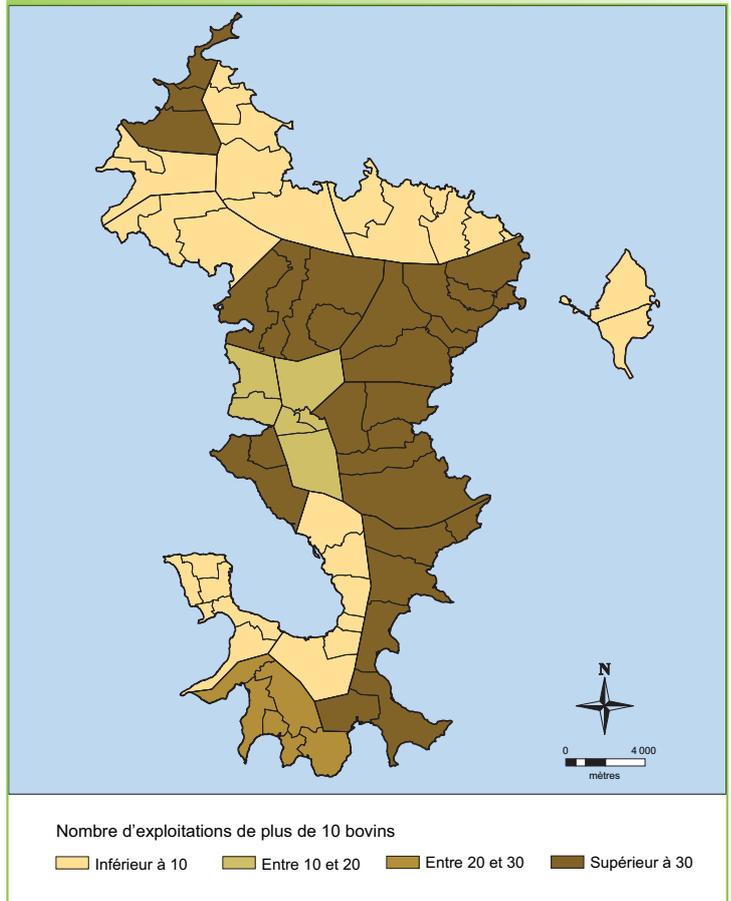
Ces gros éleveurs sont fortement présents dans la zone centre et notamment à Sada, commune historique d'éleveurs. De plus, les communes de Mtsamboro au nord et de Bandrele et Kani-Kéli au sud sont aussi des zones d'élevage conséquentes. Ailleurs, sur Petite Terre, dans les communes du nord et dans la baie de Chirongui, les gros élevages sont beaucoup moins nombreux.

22 % des élevages possédant des vaches ou des zébus femelles produisent du lait. Avec un total de 2 500 femelles adultes traitées pour leur lait, c'est 15 % du troupeau mahorais qui est valorisé pour cette filière. Enfin, alors que les élevages possédant des femelles en ont 3 en moyenne, les élevages « laitiers » en détiennent 3,5.

Une gestion traditionnelle des troupeaux, mais différenciée selon la taille

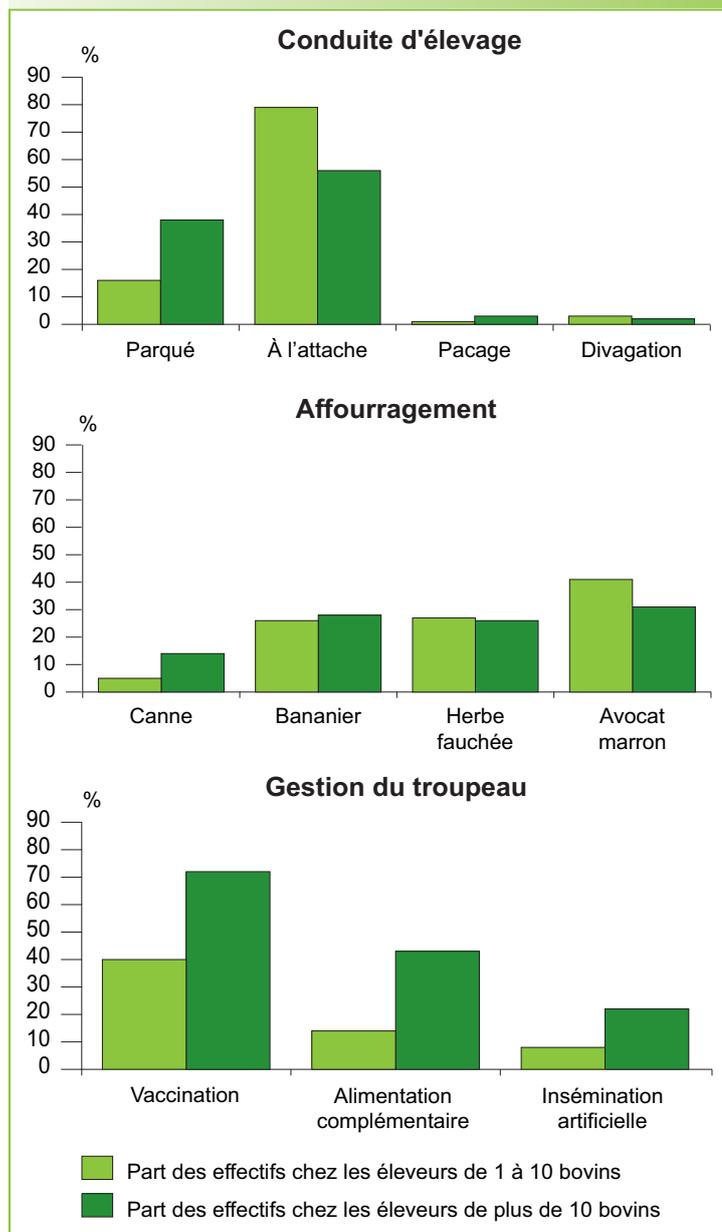
72 % des bovins sont encore conduits à l'attache, déplacés au plus proche des ressources fourragères et pas forcément sur les parcelles des exploitants. Seuls 23 % sont parqués dans des parcelles prévues à cet effet.

Répartition des élevages de plus de 10 bovins



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Comparaison du mode d'élevage des bovins selon la taille du troupeau



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Pour l'affouragement en saison des pluies comme en saison sèche, la canne fourragère ne concerne que 8 % des bovins en moyenne alors que 92 % sont alimentés par des fourrages prélevés dans le milieu environnant (herbe fauchée, avocat marron et bananier haché).

Enfin, seules 150 exploitations pratiquent l'insémination artificielle, pour environ 15 % de l'effectif des vaches ou zébus femelles. Globalement, même si 23 % des animaux reçoivent des compléments alimentaires, l'élevage bovin mahorais reste très traditionnel.

Les éleveurs bovins possédant plus de 10 têtes de bétail semblent faire exception à cette règle générale. Ils ont plus d'animaux parqués et moins d'animaux à l'attache que les petits éleveurs. Pour les ressources fourragères, les animaux sont plus souvent nourris à base de canne chez les gros éleveurs, quelle que soit la saison (14 % des bovins contre 5,5 % des bovins des petits éleveurs).

De même la vaccination du bétail, la complémentation alimentaire ou l'insémination artificielle sont nettement plus souvent pratiquées par les gros éleveurs.

Ces différents éléments confirment la différence de gestion des troupeaux entre une masse de petits éleveurs traditionnels et une minorité de gros éleveurs en voie de professionnalisation.

■ Une alimentation à base de fourrage prélevé sur le milieu environnant.

■ Seule une minorité de gros éleveurs est sur la voie de la professionnalisation (animaux parqués, compléments alimentaires, vaccination et insémination artificielle).

**Ovins-caprins :
de petits élevages
traditionnels**

**Une nette dominance
des petits troupeaux**

Près de 2 200 exploitations élèvent des ovins et des caprins. Mais 93 % de ces éleveurs se consacrent exclusivement aux chèvres pour un effectif total de plus de 11 500 animaux. Ainsi, avec à peine 1 100 animaux au total, le cheptel de moutons est dix fois moins important que celui des caprins.

Avec 5,8 têtes en moyenne par exploitation, les troupeaux d'ovins-caprins sont très petits. Les élevages comptant 5 à 10 têtes sont les plus fréquents : ils

totalisent 39 % des exploitations et 45 % des effectifs totaux. Malgré le plus faible gabarit des animaux, les troupeaux de plus de 10 têtes ne sont pas plus fréquents que chez les éleveurs bovins.

**Un mode de gestion
traditionnel des troupeaux**

Les animaux sont essentiellement conduits à l'attache (51 %) ou parqués (46 %). Le mode d'alimentation ne varie pas de manière conséquente entre la saison sèche et la saison des pluies avec une prédominance nette de l'avocat marron et de l'herbe fauchée, signe d'une gestion traditionnelle des troupeaux. La part du cheptel percevant des

compléments alimentaires est raisonnable (21 %) et comparable à celle des bovins (23 %). Par contre les taux de traitements et de vaccination sont beaucoup plus faibles : 13 % contre 50 % chez les bovins. Ceci peut s'expliquer par l'espèce animale qui nécessite moins de suivi, mais également sans doute par le faible niveau de sensibilisation des éleveurs. L'amélioration génétique est également moins répandue avec 9 % des effectifs concernés contre 18 % chez les bovins.

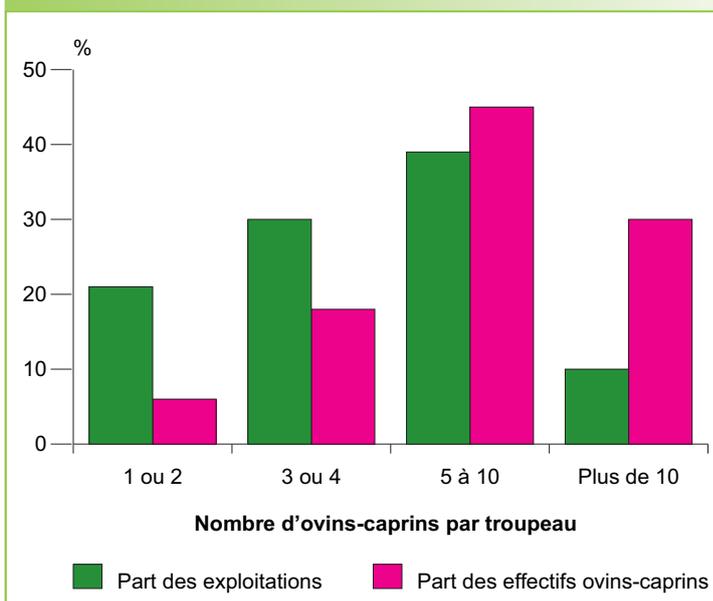
Enfin, les pertes déclarées sont assez conséquentes (32 % de l'effectif). La maladie est de loin la première cause de pertes (56 % du total).

■ 2 200 exploitations d'ovins - caprins comptant 6 têtes en moyenne, pour un effectif total de 12 600 animaux.

■ Une gestion traditionnelle des troupeaux avec peu de compléments alimentaires et un très faible taux de vaccination.

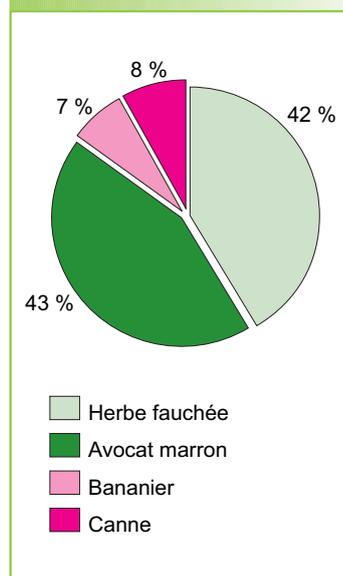
■ Plus de la moitié des pertes sont liées aux maladies.

Répartition des troupeaux d'ovins-caprins selon leur taille



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Type de fourrage apporté aux ovins-caprins



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

L'élevage de volailles : entre tradition et modernité

L'élevage de volailles à Mayotte est développé par de nombreuses structures traditionnelles d'une part et quelques élevages modernes d'autre part. Plus de 2 000 structures traditionnelles ont été recensées ; elles produisent essentiellement des poulets locaux ou « poulets mahorais », mais également des canards.

Les élevages d'introduction plus récente (poules pondeuses, poulets de chair, pintades et dindes), au nombre de 150 au total, sont en général développés dans des structures plus modernes.

Ces deux types de structures obéissent à des objectifs et des contraintes totalement différents. Les élevages traditionnels, comprenant quelques dizaines de volailles, visent d'abord à

satisfaire les besoins alimentaires familiaux ; seuls les surplus sont commercialisés. Les effectifs des élevages modernes se comptent en centaines voire en milliers de volailles. Ces derniers vendent l'intégralité de leur production sur les marchés locaux et doivent donc régulièrement se mettre à jour des normes d'hygiène applicables dans le cadre de la départementalisation.

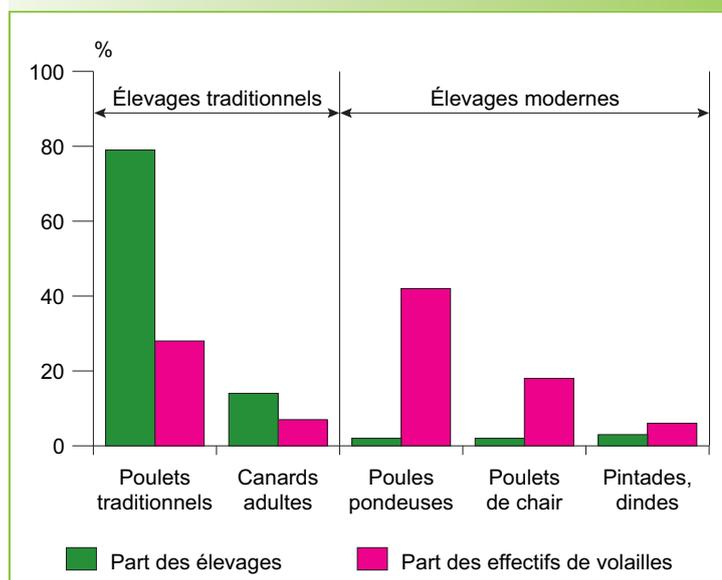
Paradoxalement, ce sont ces élevages modernes qui semblent le plus fragilisés dans les circonstances actuelles. Le marché local des œufs est pratiquement arrivé à saturation hors période de ramadan et le poulet de chair local a beaucoup de mal à être compétitif face aux importations des pays tiers, Brésil notamment. Tout projet d'installation en production de volailles doit donc être mûrement réfléchi, notamment en ce qui concerne les débouchés potentiels.

Les pertes déclarées sur volailles se répartissent à parts égales entre le vol, les maladies et les accidents. Le niveau de ces pertes est cependant beaucoup plus faible que sur les autres élevages : de l'ordre de 15 % des effectifs totaux contre 23 % pour les bovins et 32 % pour les ovins/caprins.

■ 2 000 élevages traditionnels de volailles pour seulement 150 élevages plus modernes.

■ Des effectifs et des modes de conduite très différenciés selon le type d'élevage.

Répartition des élevages et des effectifs de volailles par type d'élevage



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Une agriculture mahoraise en devenir

Une image actuelle de sous-développement de l'agriculture

L'agriculture mahoraise véhicule actuellement une image de sous-développement. La plupart des observateurs extérieurs en visite dans l'île repartent avec l'image d'une agriculture du passé, correspondant à ce que l'on trouvait dans les départements d'outre-mer il y a 30 ans ou en métropole il y a 50 ans. Ces impressions sont confirmées par une série d'indicateurs objectifs recueillis au cours du recensement agricole.

Un équipement des exploitations quasi inexistant

Les exploitations mahoraises sont très faiblement équipées. La plupart des équipements sont

présents chez moins de 200 agriculteurs, soit de l'ordre de 1 % du total des exploitations agricoles.

Ainsi le travail du sol se fait essentiellement de manière manuelle. Seuls 85 agriculteurs ont recours à un tracteur et dans 72 % des cas sous forme de location ou de prestation de service. Le motoculteur quant à lui est utilisé par 40 agriculteurs et pour 18 d'entre eux sous forme d'emprunt.

Même les exploitations cultivant 5 hectares et plus sont faiblement équipées : elles sont à peine 7 % à avoir recours à un tracteur ou un motoculteur.

L'élevage mahorais est également touché par ce problème de sous-équipement : seulement 6 % des éleveurs bovins détenant tout juste 13 % du cheptel

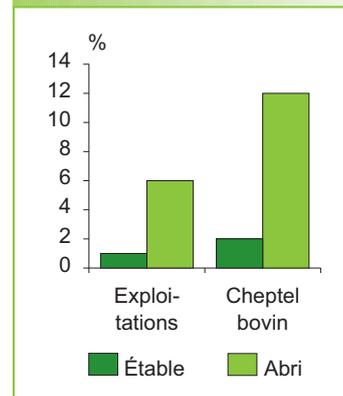
total sont équipés d'une étable ou d'un abri pour leurs animaux. L'étable avec dalle qui devrait pourtant constituer la norme est vraiment anecdotique à Mayotte : moins de 1 % des exploitations bovines en sont équipées pour 2 % du cheptel total.

■ **Seulement 1% des exploitations possèdent un équipement agricole.**

■ **Même les plus grosses exploitations sont faiblement équipées.**

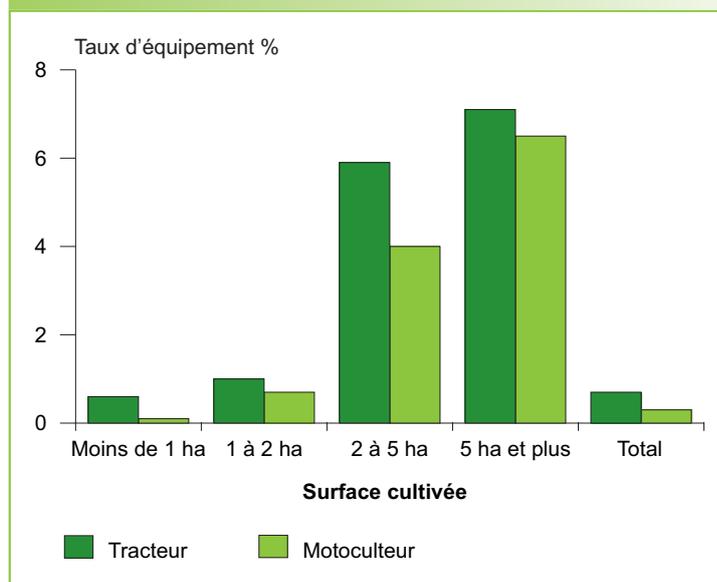
■ **Seul 6% des éleveurs bovins ont une étable.**

Part des exploitations et du cheptel bovin bénéficiant d'une étable ou d'un abri



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Équipement des exploitations selon la surface cultivée



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Des appuis extérieurs limités

Les exploitations sont aussi très isolées en ce qui concerne les différents appuis extérieurs dont elles pourraient bénéficier. Seuls 2 400 chefs d'exploitations, soit 15 % du total, déclarent avoir bénéficié d'un appui extérieur au cours des 5 dernières années.

De plus, l'essentiel de ces appuis relève en fait d'un simple contrôle administratif ou d'un échange informel :

- 60 % des appuis sous forme de suivi technico-économique sont liés au suivi et aux contrôles administratifs effectués par la DAAF ou l'ASP ;

- 92 % des 486 agriculteurs bénéficiant d'un suivi comptable le réalisent en fait eux-mêmes ;
- 60 % des formations reçues sont non diplômantes ;
- 50 % des échanges entre agriculteurs ne sont pas formalisés au sein d'un groupement ou d'une association ;
- 56 % des appuis sous forme de subventions étaient ponctuels ; ils concernaient l'indemnisation de dégâts liés aux tempêtes.

Certaines catégories d'agriculteurs bien identifiés et en nombre limité bénéficient cependant d'un appui et d'un suivi plus réguliers (voir tableau ci-contre).

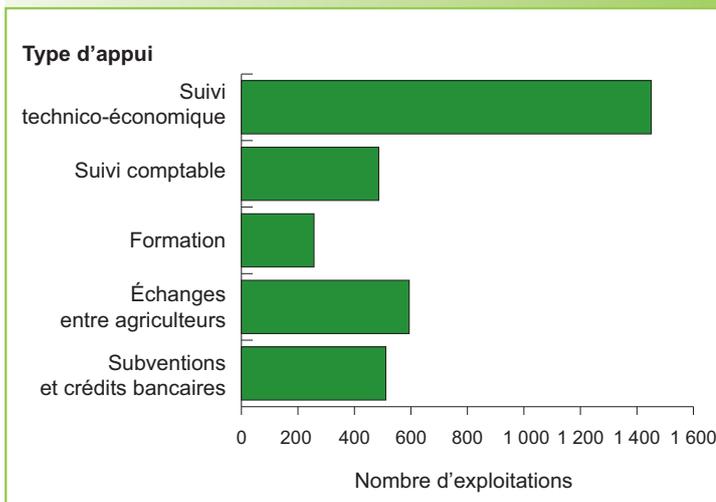
Au final, une très petite minorité de producteurs, sans doute limitée entre 5 et 10 % du total, bénéficient d'un suivi régulier de la part des structures professionnelles et des partenaires extérieurs. Ces producteurs sont souvent engagés dans une dynamique de professionnalisation de leur activité agricole.

Une très faible spécialisation en dehors des cultures vivrières

Lorsque l'on interroge les producteurs sur les activités qu'ils pratiquent et sur celle qu'ils considèrent comme leur activité principale, les cultures vivrières arrivent largement en tête. Ainsi, 98 % des agriculteurs produisent des cultures vivrières et 90 % d'entre eux considèrent que c'est leur activité principale.

Parmi les autres productions végétales, les cultures fruitières sont également pratiquées par une très large majorité d'exploitants, mais elles ne représentent l'activité principale que pour 5 % d'entre eux. De même, le maraîchage est souvent pratiqué en association avec les cultures vivrières. Les agriculteurs spécialisés

Nombre d'exploitations ayant bénéficié d'un appui extérieur au cours des cinq dernières années



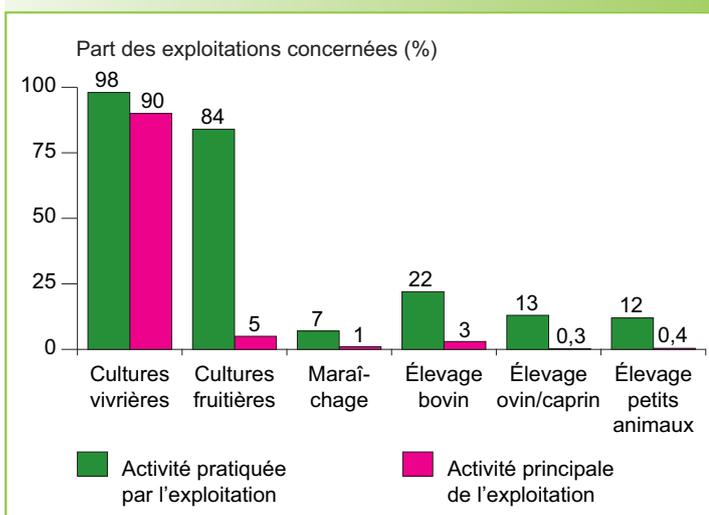
Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Appuis extérieurs par catégorie de grosses exploitations

Catégorie	Nombre	Part bénéficiant d'un appui extérieur (%)
Exploitations cultivant plus de 2 ha	319	52
Éleveurs possédant un troupeau de plus de 10 bovins	323	53
Maraîchers cultivant sous serre ou une surface de plus de 2 000 m ²	135	40

Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Activités pratiquées par les exploitations agricoles



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

■ Seulement 15 % des agriculteurs ont bénéficié d'un appui extérieur au cours des cinq dernières années.

■ Une très faible minorité d'agriculteurs sont régulièrement suivis.

■ 90 % des agriculteurs considèrent les cultures vivrières comme leur activité principale.

■ **L'objectif principal des agriculteurs est de subvenir aux besoins alimentaires familiaux.**

■ **Les productions sont donc essentiellement destinées à l'autoconsommation et aux dons ou échanges.**

■ **Cependant, près de 60 % des exploitations maraîchères vendent tout ou partie de leur production.**

dans cette production sont très rares, ils représentent seulement 1 % du total des exploitations. Pour les filières animales, le constat est encore plus net. Mis à part un nombre limité d'éleveurs bovins qui déclarent se spécialiser dans cette activité, l'élevage constitue presque systématiquement une activité secondaire de l'exploitation.

L'immense majorité des exploitations agricoles mahoraises sont donc structurées autour du système de culture traditionnel, le « jardin mahorais », avec des cultures annuelles associées sous un couvert d'arbres fruitiers. L'objectif principal est une production régulière de denrées alimentaires afin de satisfaire les besoins domestiques. Les autres productions sont alors généralement perçues comme un simple complément à la production vivrière.

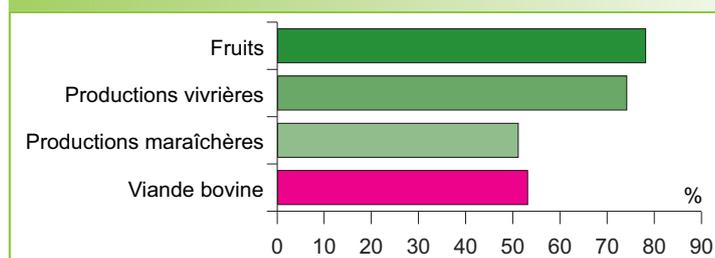
Cependant, un nombre limité d'exploitations commence à se spécialiser, notamment dans les cultures fruitières, le maraîchage, ou l'élevage bovin.

Des exploitations aujourd'hui très peu ouvertes sur le marché

Les productions des exploitations mahoraises sont essentiellement destinées à la consommation familiale. C'est vrai pour les fruits et les cultures vivrières mais également, dans une moindre mesure, pour les productions maraîchères et la viande bovine. Concernant l'écoulement des productions hors consommation familiale, les flux informels sous forme de dons ou d'échanges concernent la majorité des exploitations. Ils sont notamment beaucoup plus fréquents que les ventes formalisées pour les fruits et les productions vivrières.

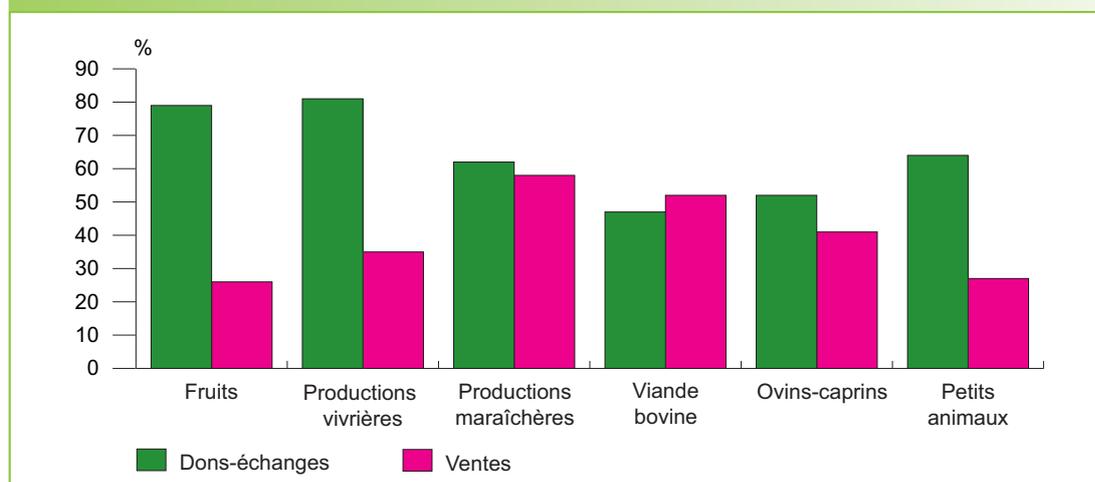
Ces dons ou échanges informels concernent un cercle familial proche : ils ont lieu pour l'essentiel au sein du village. Ils peuvent être considérés comme une extension de la consommation familiale au sein des exploitations. En effet, dans la culture mahoraise, les réseaux sociaux traditionnels jouent un rôle prépondérant : la production est destinée en premier lieu à la consommation du ménage mais également aux personnes socialement proches du ménage notamment du fait des liens de parenté. Au final l'agriculture mahoraise est très peu ouverte sur le marché. Les impératifs sociaux sont encore largement prépondérants par rapport aux objectifs strictement économiques dans la gestion des exploitations.

Part des exploitations consommant plus de la moitié de leur production



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Part des exploitations écoulant leur production sous forme de dons, échanges ou ventes



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Des perspectives de développement d'une agriculture moderne

Cet état des lieux d'une agriculture traditionnelle, peu ouverte sur le marché et fortement centrée sur les besoins alimentaires et sociaux des ménages agricoles ne compromet pas l'avenir, au contraire. Toutes les pistes pour un développement et une modernisation de l'agriculture sont envisageables et le retour d'expérience de métropole et des départements d'outre-mer sera précieux pour éviter de commettre les mêmes erreurs qu'ailleurs, notamment en termes d'impact environnemental.

Des contraintes qui peuvent être levées dans le cadre de la départementalisation

Concernant les contraintes pesant sur le développement de leurs exploitations, les agriculteurs ont évoqué dans l'ordre décroissant : le financement des investissements, l'accès à l'eau, le manque d'appui technique et l'enclavement des parcelles.

Ces contraintes ne constituent pas une surprise ; elles sont exprimées par la profession et relayées par les structures d'accompagnement depuis des années.

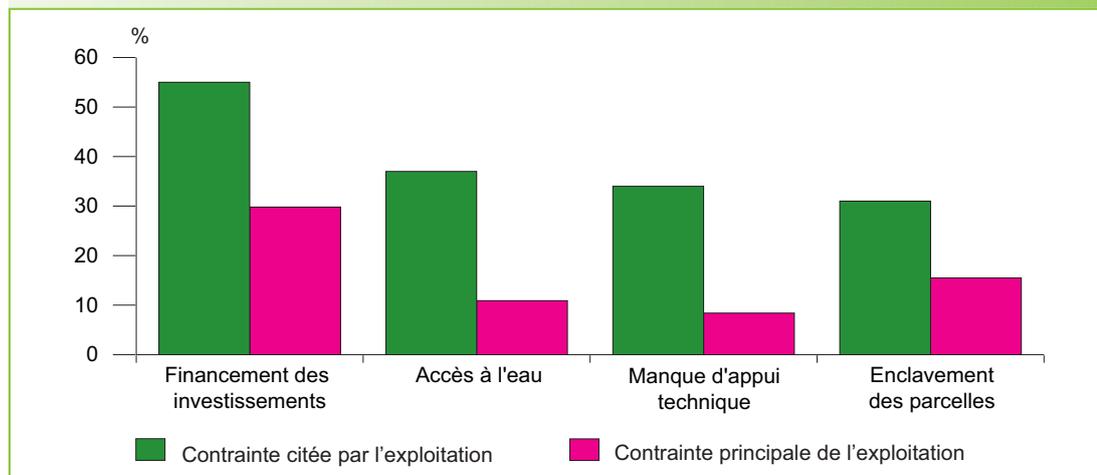
Dans le cadre de la départementalisation puis de l'accès au statut de Région Ultra Périphérique (RUP) de l'Europe en 2014, ces contraintes pourraient être au

moins en partie levées assez rapidement. En particulier le POSEI, le FEDER et le FEADER devraient ouvrir des perspectives de financement intéressantes pour les producteurs et leurs structures professionnelles. Cependant la disponibilité de ces fonds ne préjuge en rien de la capacité locale de mobilisation de ces derniers. Un renforcement des capacités d'appui au montage des dossiers sera sans doute nécessaire. D'autre part, les appuis futurs seront certainement ciblés sur les projets présentant un contenu économique solide et visant une modernisation effective de l'agriculture locale. La mobilisation de ces fonds nécessitera une évolution culturelle importante, qui ne peut être que progressive.

4 contraintes principales au développement de l'agriculture :

- financement,
- accès à l'eau,
- manque d'appui technique,
- enclavement.

Principales contraintes au développement de l'agriculture



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Un schéma directeur pour désenclaver les zones agricoles

Dans le cadre des États Généraux de l'Outre-Mer qui se sont tenus mi-2009 à Mayotte, un « Plan de développement endogène et productions locales Mayotte 2015 » a été élaboré, assorti d'objectifs chiffrés en termes de commercialisation des pro-

duits agricoles sur les marchés locaux.

Afin de répondre plus spécifiquement à la problématique de l'accès à l'eau et de l'enclavement des parcelles, un Schéma Directeur de l'Aménagement Agricole et Rural

devait voir le jour. Ce schéma est en cours d'élaboration, il devrait être mis en œuvre dès 2012 sur des fonds État-Région et mobiliser à terme des fonds européens. Il vise à financer les pistes rurales et les ouvrages collectifs de gestion de l'eau à usage agricole.

■ Cultures vivrières et fruitières dominent aujourd'hui et seront encore prépondérantes demain.

■ Une montée en puissance annoncée des filières maraîchage et élevage.

Maraîchage et élevage : des filières porteuses pour l'avenir

Les chefs d'exploitation ont été interrogés sur leurs projets futurs concernant les différentes activités agricoles : maintien, augmentation ou création.

Les cultures vivrières et fruitières sont également dominantes pour les projets futurs : elles concernent respectivement 15 600 et 13 600 exploitations. Le maraîchage et les différents élevages concernent eux de 1 800 à 3 900 exploitations.

La part des exploitations qui souhaitent développer ou créer les productions concernées est partout égale ou supérieure à 50 %, sauf pour les fruitiers. Ce cas spécifique s'explique par le mode de culture traditionnel dans lequel les arbres fruitiers ne jus-

tifient pas d'investissement spécifique, ils sont simplement récoltés. Les intentions des producteurs sont donc en faveur d'un développement du secteur agricole : la majorité d'entre eux souhaitent développer les différentes spéculations si les conditions le permettent.

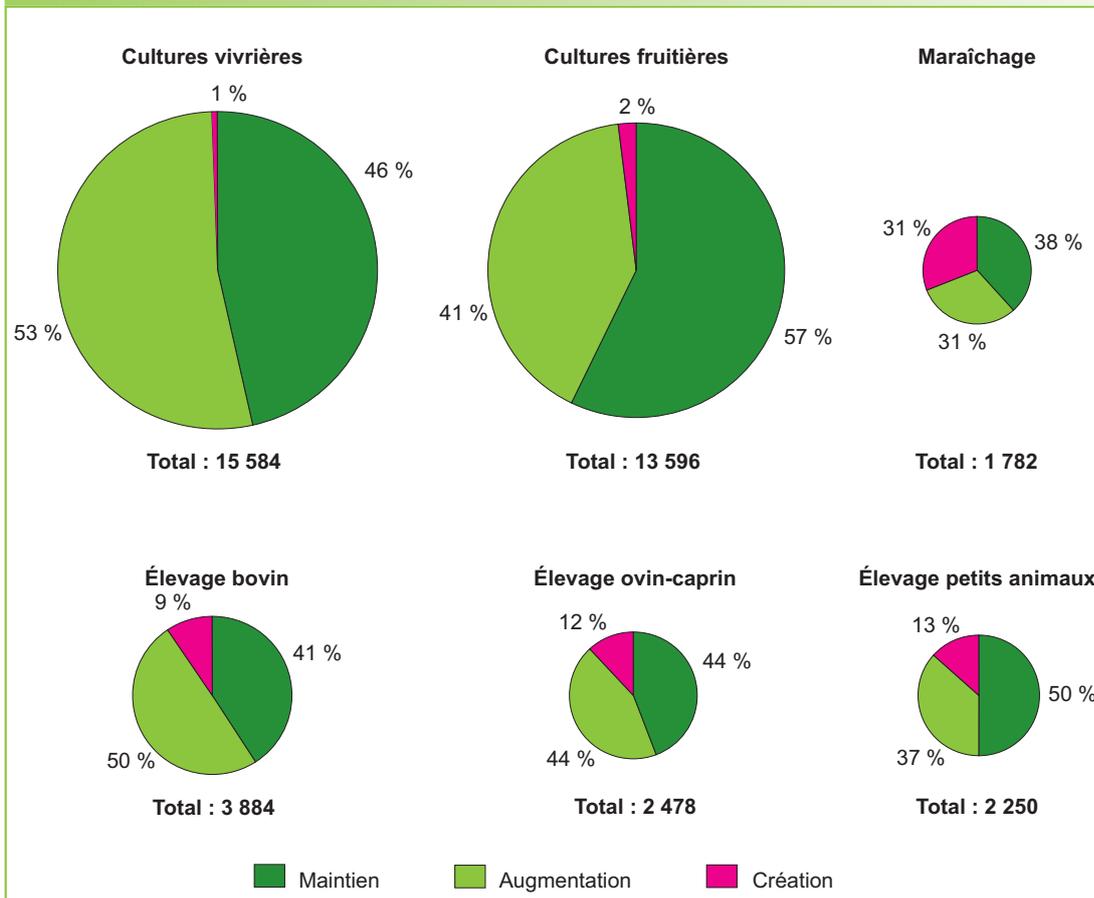
La part d'agriculteurs souhaitant créer l'activité est particulièrement élevée pour le maraîchage avec 31 % d'avis exprimés, mais également pour tous les élevages avec environ 10 % d'opinions en ce sens.

Cette aspiration à développer des productions jusqu'ici secondaires peut s'expliquer par le retour sur investissement que les producteurs peuvent en escompter. En effet, l'évolution des modes de consommation et le développement de nouvelles filières de commercialisation (vente directe, grande distribution, restauration

collective) offrent de nouvelles perspectives pour la valorisation des productions maraîchères et des petits élevages. Parallèlement, la demande en viande bovine, ovine et caprine dans le cadre des cérémonies et festivités diverses devrait rester largement supérieure à l'offre dans les années à venir. Ces élevages offrent par ailleurs des opportunités intéressantes en termes de capitalisation ou de réserve de trésorerie.

Si l'engouement pour ces filières porteuses se confirme à l'avenir, cela pourrait être le point de départ d'une modernisation de l'agriculture avec une spécialisation progressive de certaines exploitations dans des productions qui n'étaient jusque-là développées qu'en complément au système de production vivrier traditionnel.

Projets futurs des exploitations par activité



Source : Recensement agricole Mayotte 2010

Un recensement agricole à Mayotte pour mieux connaître et valoriser le patrimoine agricole de l'île

Recenser les agriculteurs : une première à Mayotte !

Le jeudi 31 mars 2011, la collectivité départementale de Mayotte est devenue officiellement le 101^e département français et le 5^e département d'outre-mer (DOM). Dans le cadre de cette départementalisation, toutes les institutions étatiques inhérentes à un DOM doivent être progressivement mises en place.

Ainsi, sur le plan de la statistique agricole, le service d'Information Statistique et Économique a été créé dès 2008 au sein de la direction de l'Agriculture et de la Forêt. Les actions de ce service sont coordonnées par le service de la Statistique et de la Prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Le recensement agricole 2010, premier du genre à Mayotte, a constitué la première action d'envergure de ce service. Il permet de disposer d'informations précises sur les spécificités de l'agriculture mahoraise, informations qui faisaient cruellement défaut jusqu'à présent.

Ce recensement a été reconnu par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire. Il est couvert par les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur le secret statistique. En particulier, aucun renseignement personnalisé ne pourra être

divulgué, pas plus qu'il ne pourra être utilisé à des fins de contrôle.

Le pré-recensement : pour identifier toutes les exploitations agricoles de Mayotte

Le pré-recensement agricole 2009 était une première étape indispensable à la réalisation du recensement agricole 2010. Il a permis d'identifier de manière exhaustive les exploitations agricoles et de les géoréférencer à l'aide de GPS.

Il a fallu revisiter la définition française de l'**exploitation agricole**, trop restrictive pour Mayotte.

En effet, à Mayotte l'agriculture ne constitue pas un véritable

métier. Elle représente plutôt une activité pratiquée par de nombreux ménages en vue de satisfaire les besoins alimentaires familiaux.

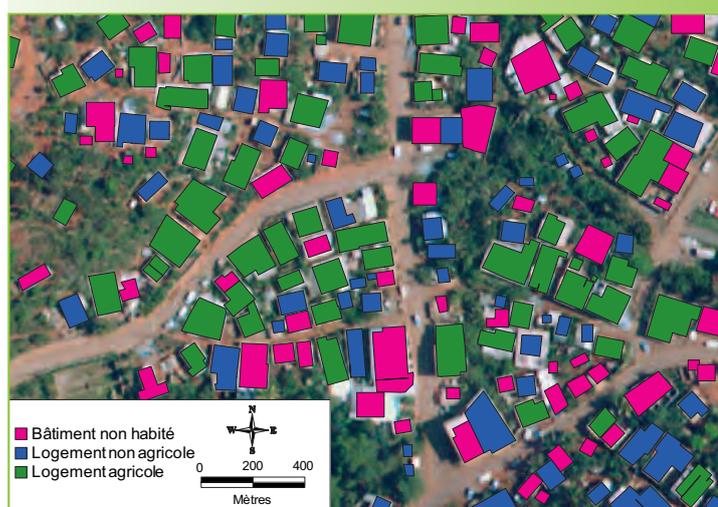
Il a donc été décidé de recenser les **ménages agricoles** qui répondent à la définition suivante :

- les membres de ces ménages partagent le même logement ;
- au moins un membre du ménage exerce une activité agricole pour son propre compte.

Est considérée comme activité agricole toute parcelle mise en culture et tout type d'élevage (sans notion de seuil).

■ 2008 : Conception et tests méthodologiques :
- définition de l'exploitation agricole adaptée au contexte,
- tests de géoréférencement au GPS.

Localisation des bâtiments selon leur destination



Source : Pré-recensement agricole Mayotte 2009, IGN 2008

■ **2009 :**
Pré-recensement agricole :
- 16 enquêteurs pendant 10 mois,
- géolocalisation des 15 700 exploitations agricoles de Mayotte,
- informations générales sur leur activité.

Le pré-recensement agricole s'est déroulé de février à octobre 2009.

Il a consisté à :

- visiter l'ensemble des bâtiments de l'île identifiés sur la base du fond cadastral et de la photo aérienne 2008,
- relever les coordonnées GPS des bâtiments qui n'étaient pas correctement cartographiés,
- pour les logements habités, demander aux occupants s'ils exerçaient une activité agricole,
- pour les ménages agricoles, remplir un questionnaire très léger recueillant les informations suivantes :
 - caractère spécialisé de l'exploitation (cultures hors-sol, élevage industriel, etc.) ;
 - main-d'œuvre consacrée à l'activité agricole ;
 - types de productions (cultures vivrières, vanille et ylang, maraîchage, élevage...) ;
 - part de la production vendue.

Le recensement agricole : pour mieux connaître les pratiques des agriculteurs mahorais

Un échantillon représentatif de la diversité agro-écologique et sociale de l'île

Le recensement agricole a été réalisé de mars à juin 2010 auprès d'un échantillon de 3 727 ménages agricoles tirés de la base de sondage élaborée dans le cadre du pré-recensement agricole.

Cet échantillon présente deux niveaux de stratification successifs :

Stratification géographique

Le regroupement des villages avec un faible nombre d'exploitations aboutit à une proposition de 50 strates villageoises à partir d'un total de 71 villages à Mayotte.

Stratification selon les activités

Strate 1 : exploitations atypiques, pratiquant une agriculture spécialisée ou cultivant de l'ylang ou de la vanille ou commercialisant l'intégralité de la production ou ayant une main-d'œuvre agricole totale au moins égale à 3.

Strate 2 : exploitations ne faisant que des cultures vivrières et qui commercialisent au moins une partie de leur production.

Strate 3 : exploitations ne faisant que des cultures vivrières et dont la production est autoconsommée.

Strate 4 : exploitations ayant des vergers et ne relevant pas des strates précédentes.

Strate 5 : exploitations faisant du maraîchage et ne relevant pas des strates précédentes.

Strate 6 : exploitations ayant des bovins et ne relevant pas des strates précédentes.

Strate 7 : exploitations ayant des caprins ou des ovins et ne relevant pas des strates précédentes.

Strate 8 : exploitations ayant des petits animaux et ne relevant pas des strates précédentes.

Le croisement de ces strates géographiques et par activité a permis de disposer d'un échantillon représentatif de la diversité agro-écologique et sociale de l'île à l'échelle communale et sous-communale (village ou groupe de villages).

Méthode de calcul des superficies par culture

Concernant les superficies par culture, la très grande majorité des parcelles étant valorisées sous forme de cultures associées, il a été décidé de répartir la surface au prorata du nombre de cultures associées, en se limitant aux 4 cultures principales. Soit :

- pour de la mono culture : surface de la culture = surface totale de la parcelle,
- pour 2 cultures associées : surface de chaque culture = 1/2 surface totale de la parcelle,
- pour 3 cultures associées : surface de chaque culture = 1/3 surface totale de la parcelle,

- pour 4 cultures associées ou plus : surface de chacune des 4 cultures principales = 1/4 surface totale de la parcelle.

La même méthode a été appliquée pour le calcul des superficies développées en maraîchage, mais sans limiter le nombre total de cultures prises en compte et en considérant un nombre de cycles standards annuels par espèce.

Enfin, les fruitiers hors vergers ont été comptabilisés à part en nombre de plants présents dans la parcelle, dont la production est valorisée par le producteur.

Un questionnaire très large permettant de disposer d'une situation de référence complète et détaillée

50 enquêteurs ont été mobilisés au total pendant 4 mois pour interroger les agriculteurs de l'échantillon. L'entretien durait moins d'une heure en moyenne et les questions portaient sur des sujets aussi divers que :

- la population agricole et les activités pratiquées (prise en compte de la pluri-activité) ;
- l'équipement des exploitations (matériel et bâtiments) ;
- les systèmes de cultures pratiqués (surfaces, aménagement des parcelles, types d'associations de cultures, utilisation d'intrants et pertes subies) ;

- les systèmes d'élevage pratiqués (effectifs par type, alimentation, suivi sanitaire, etc.) ;
- l'écoulement et la destination des productions (autoconsommation, vente, dons ou échanges) ;
- les activités de diversification (transformation, tourisme rural, autres activités) ;
- la gestion de l'exploitation (orientations technico-économiques, appuis extérieurs, suivi comptable, contraintes au développement, projets futurs).

La géolocalisation des parcelles : une information précieuse sur l'occupation du territoire

Parallèlement au questionnaire direct de l'agriculteur, l'ensemble des parcelles cultivées de l'explo-

tation ont été relevées à l'aide de GPS. L'ensemble des données relatives à ces parcelles – surface, aménagements, types d'associations de cultures, utilisation d'intrants et pertes subies – ont pu être intégrées en tant que données attributaires dans un système d'information géographique. Ces données géo-référencées permettent de disposer d'une information précieuse sur l'occupation du territoire, notamment les superficies consacrées à chaque culture, mais également la variabilité des pratiques des agriculteurs selon les zones. Ces données peuvent ensuite être recoupées avec d'autres informations comme la pente issue du modèle numérique de terrain de l'IGN.

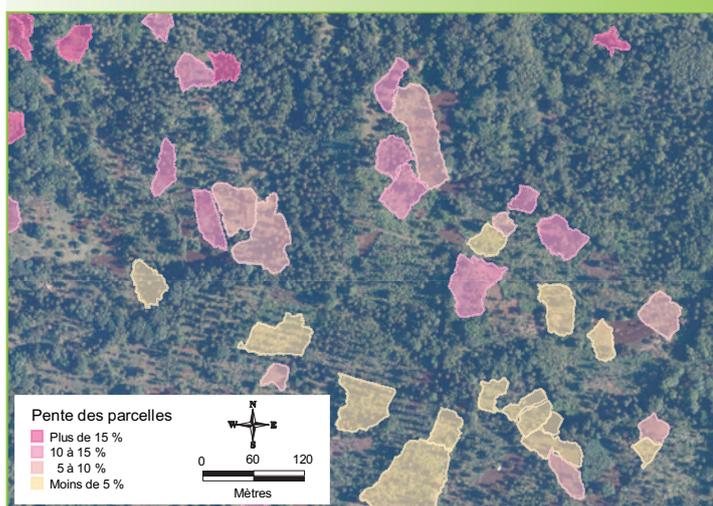
Les résultats du recensement agricole de Mayotte constituent ainsi une contribution importante dans le cadre de l'analyse territoriale de l'agriculture locale.

■ **2010 :**
Recensement agricole :
- 50 enquêteurs et 10 responsables de secteur pendant 4 mois,
- enquête auprès des 3 727 exploitants de l'échantillon,
- relevé GPS du parcellaire des exploitations de l'échantillon.

Cas particulier de l'îlot Mtsamboro

L'îlot Mtsamboro, situé au nord-ouest de l'île, au large de la commune du même nom, est réputé pour sa production d'oranges. Il n'a pas été possible pour les enquêteurs de se rendre sur place pour mesurer les parcelles de l'échantillon au GPS. Un rapprochement informatique a été réalisé avec le fichier tenu par l'Agence de Services et de Paiement, afin de prendre en compte les superficies concernées.

Analyse des parcelles en fonction de leur pente



Source : Recensement agricole Mayotte 2010, MNT IGN 2008

Remerciements

Le recensement agricole a été une formidable aventure humaine. Près d'une centaine de personnes ont contribué à la réussite de ce projet, de la préparation des tests méthodologiques en 2008 à la publication des résultats en 2011.

Je tiens à remercier particulièrement :

- Le Service de la statistique et de la prospective (SSP) pour son appui efficace en vue d'adapter les outils et concepts statistiques nationaux aux spécificités locales. Je pense notamment à Robert ARCARAZ pour la conception et la définition d'enquête et à Serge AMORICH, tellement investi dans le traitement des données qu'il n'aura aperçu que de loin le magnifique lagon de Mayotte ! Mais je n'oublie pas non plus Jocelyne MIGNOT et toute l'équipe de l'Atelier National de Composition et de Diffusion pour sa patiente mise en forme des publications.
- Les directeurs successifs de la DAF, Wilfrid FOUSSE et Patrick POYET, pour leur soutien et leur patience. En effet il aura fallu attendre 4 ans pour disposer enfin d'une situation de référence objective sur l'agriculture à Mayotte.
- Toute l'équipe du SISE, qui a su garder le cap tout au long du projet, en particulier dans les moments décisifs de collecte des données sur le terrain. Avec une mention spéciale pour nos jeunes collègues Sébastien AUBARD et Elisabeth BERLEQUE qui ont développé une méthode innovante de traitement des données géoréférencées. Après ce test réussi à Mayotte, cette méthode est appelée à être développée au niveau national.
- L'ensemble des enquêteurs et responsables de secteur. La qualité des résultats est directement liée à leur implication et leur conscience professionnelle sur le terrain.

Mais je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage aux agriculteurs mahorais qui, malgré leurs conditions de vie parfois très précaires, ont réservé un très bon accueil aux enquêteurs. Leur disponibilité a contribué à la qualité des résultats que nous publions.

Seán HEALY,

Chef du Service d'Information Statistique et Économique



Un aperçu de l'équipe mobilisée pour le recensement agricole Mayotte 2010

Ont participé à la collecte, à la rédaction, à la conception et aux relectures :
Sébastien AUBARD, Alexandre BERGE, Elisabeth BERLEQUE, Madi BOUSSOURI, Patrice CROCIS, Seán HEALY, Ali MOUSSA

Prix : 10,00 €

Agreste : la statistique agricole

**Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

Service d'Information Statistique et Économique
15 rue Mariazé - BP 103 - 97600 MAMOUDZOU
srise.daaf976@agriculture.gouv.fr
<http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr>

Directeur de la publication : Patrick Poyet
Rédaction : Daaf - Sise
Composition : Daaf - Sise - SSP Beauvais
Impression : Delort - Castanet Tolosan
Dépôt légal : À parution
ISBN : 978-2-11-097681-9
© Agreste 2011

